



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/AMCEN/EGM/9/7
6 août 2002

ANGLAIS ET FRANCAIS
UNIQUEMENT

NEUVIEME REUNION DU GROUPE D'EXPERTS
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE
SUR L'ENVIRONNEMENT
Kampala, 1-3 juillet 2002

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS
TENUE DU 1ER AU 3 JUILLET 2002**

K0262162

210802

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. La réunion du Groupe d'experts de la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue à Kampala du 1er au 3 juillet 2002.
2. Y ont assisté des experts des Etats membres de la CMAE, d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, des secrétariats des diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe IX.
3. La séance d'ouverture était présidée par M. Philip Olatunde Bankole, représentant du Président de la CMAE, M. Muhammad Kabir Sa'id, Ministre fédéral de l'environnement du Nigéria, le Cameroun faisant office de Rapporteur.

I. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été déclarée ouverte le lundi 1er juillet 2002 à 10 h 20 par M. Ruhakana Rugunda, Ministre ougandais de l'eau, des terres et de l'environnement.
5. Après avoir souhaité la bienvenue en Ouganda aux experts, M. Rugunda a fait observer que le Programme d'action du Caire, établi par les ministres africains de l'environnement en 1985, soulignait que les gouvernements africains devaient assumer au premier chef la responsabilité de la recherche de solutions aux problèmes du continent et que la mise en œuvre des programmes à l'échelle du continent exigeait le renforcement des structures et mécanismes institutionnels existants de coopération intra-africaine. Il a déclaré que c'était dans cet esprit de coopération intra-africaine que les pays africains avaient décidé d'appuyer l'Afrique du Sud dans l'organisation du Sommet mondial pour le développement durable, ajoutant qu'il y avait lieu de féliciter l'Afrique du Sud des dispositions qu'elle avait prises jusque-là pour que la tenue du Sommet sur son territoire soit un succès.
6. M. Rugunda a rappelé qu'en ce début de XXI^e siècle l'Afrique était confrontée à deux grands problèmes connexes, à savoir l'augmentation de la pauvreté et l'aggravation de la dégradation de l'environnement. L'Afrique devait s'efforcer d'améliorer l'état de l'environnement afin de contribuer à la réalisation de la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté, ce qui garantirait un développement qui ne soit pas source de dégradation environnementale, conformément à la stratégie de la CMAE et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement économique et social. Parmi les grands problèmes auxquels était confrontée l'Afrique, l'intervenant a énuméré la dégradation des sols, la sécheresse, la désertification, les conséquences négatives des changements climatiques et la pollution, la prolifération des espèces envahissantes et les questions de ressources en eau douce. Rappelant que cette année avait été désignée Année internationale de la montagne, il a incité les experts à se pencher sérieusement sur la question des montagnes, qui constituaient des systèmes naturels très importants à de nombreux égards, notamment parce qu'ils constituaient des bassins versants et des habitats importants pour des communautés humaines uniques et pour la biodiversité. Il a fait observer que l'on avait constaté que les montagnes étaient particulièrement touchées par le réchauffement planétaire et la dégradation de l'environnement. En conséquence, il a invité les experts à élaborer des mesures spécifiques pour s'attaquer aux problèmes des écosystèmes de montagne dans tous les programmes de la région, en particulier le Plan d'action de la CMAE.
7. Tout en se félicitant du rôle joué par la CMAE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires dans le renforcement de la capacité de l'Afrique à participer utilement au dialogue mené à l'échelle mondiale sur l'environnement, M. Rugunda a fait observer que leurs efforts restaient tout à fait insuffisants. C'est ainsi que l'Afrique continuait d'être désavantagée lors des négociations internationales. En conséquence, l'Afrique retirait moins de retombés bénéfiques qu'elle ne l'aurait dû de la communauté internationale. Il fallait donc renforcer les capacités aux niveaux national et régional pour que les pays africains participent efficacement aux négociations mondiales de sorte à parvenir à l'équité et au partage des avantages des ressources mondiales.

8. Dans son allocution, M. Sékou Touré, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement ougandais pour son appui lors des préparatifs de la session ainsi qu'au peuple ougandais pour son hospitalité. Il a déclaré que l'importante participation à la session en cours donnait une nette indication du sentiment collectif d'urgence des pays africains et de la priorité qu'ils accordaient aux questions auxquelles était confrontée la CMAE. Il a fait observer que la session se tenait dans un contexte de poursuite de la dégradation de l'environnement, de transformation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en Union africaine, de lancement du NEPAD et de sa composante environnementale et de tenue du Sommet mondial pour le développement durable.

9. A la demande du Bureau de la CMAE, la neuvième session devait permettre aux ministres de l'environnement de faire une analyse critique de la CMAE dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable et des principaux événements survenus dans la région. La session se pencherait en particulier sur les possibilités d'interaction efficaces avec les récentes initiatives en Afrique, notamment l'Union africaine et le NEPAD. La Conférence évaluerait ses résultats en examinant la mise en œuvre de son programme de travail, en convenant de stratégies et d'une nouvelle vision pour la CMAE dans le cadre des initiatives nouvelles ou récentes en Afrique.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Election de membres du Bureau

10. Conformément au projet de règlement intérieur, le Bureau en place de la CMAE a fait office de Bureau pour la réunion.

11. Le Président a demandé aux représentants du Cameroun, de l'Egypte, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda de constituer un Comité d'Amis de la présidence représentant les diverses régions pour tenir des discussions avec les experts et faire des propositions sur la composition du futur bureau de la CMAE. A l'issue des consultations, le Comité des Amis de la présidence a proposé la composition indiquée dans le tableau ci-dessous :

SOUS-REGION	PAYS
Afrique centrale	Cameroun
Afrique orientale	Ouganda
Afrique du Nord	Libye
Afrique australe	Maurice
Afrique occidentale	Côte d'Ivoire

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

12. Les experts ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (UNEP/AMCEN/EGM/9/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation des travaux :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

3. Examen du rapport du secrétariat :
 - a) Application des décisions prises par la CMAE à sa huitième session;
 - b) Mise en œuvre du programme de travail de la CMAE pour la période 2000-2004;
 - c) Activités intersessions entreprises par la CMAE et leur impact;
 - d) Rôle de la CMAE dans la perspective des nouvelles initiatives africaines;
 - e) Avenir de la CMAE dans un environnement en évolution.
4. Examen de l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable :
 - a) Rapport d'évaluation régional africain pour 2001 en vue du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Déclaration ministérielle africaine au Sommet mondial pour le développement durable et points saillants;
 - c) Activités faisant suite à la session extraordinaire de la CMAE du 16 octobre 2001 et à sa décision 2 relative au soutien à l'Afrique du Sud;
 - d) Préparatifs pour la participation au Sommet mondial pour le développement durable;
 - e) Projet de décision sur la mise en œuvre des résultats escomptés du Sommet mondial pour le développement durable;
5. Vision stratégique et rôle de la CMAE dans le cadre des nouvelles initiatives africaines :
 - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (nouvelle initiative africaine – orientation prioritaire de la CMAE) et projet de décision;
 - Révision de la constitution de la CMAE.
6. Initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
7. Application des conventions sur l'environnement adoptées suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement :
 - a) Convention sur la diversité biologique;
 - b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto;
 - c) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

- d) Autres accords multilatéraux sur l'environnement :
 - i) Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris ses amendements;
 - ii) Texte révisé de la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles;
 - iii) Convention aux fins de coopération pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est et protocoles y relatifs (Convention de Nairobi);
 - iv) Projet de décision sur les accords multilatéraux sur l'environnement.
- 8. Examen de la Convention africaine révisée pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) et des conventions régionales.
- 9. Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique :
 - a) Rapport sur le processus préparatoire de décembre 2000 à juin 2002;
 - b) Rapport de la deuxième réunion du Comité technique interinstitutions concernant le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;
 - c) Cadre pour la création d'un réseau africain d'information sur l'environnement;
 - d) Projet de décision sur le processus futur de communication périodique de données dans le cadre de la série de rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique.
- 10. Situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE.
- 11. Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts.
- 12. Questions diverses.
- 13. Clôture de la réunion.
- 13. Six groupes de rédaction à composition non limitée ont été créés pour proposer des recommandations concernant les domaines qui en relèvent :
 - a) Groupe sur le projet de déclaration de Kampala, animé par l'Egypte;
 - b) Groupe sur la mobilisation des ressources et la situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE, animé par le Ghana;
 - c) Groupe sur les questions en suspens pour les pays africains en vue du Sommet mondial pour le développement durable et rapport sur l'environnement en Afrique, animé par le Zimbabwe.
 - d) Groupe sur la Constitution révisée de la CMAE, animé par la République-Unie de Tanzanie;

- e) Groupe sur la stratégie et la vision de la CMAE dans le contexte des nouvelles initiatives africaines telles que l'initiative pour l'environnement du NEPAD, animé par le Sénégal;
- f) Groupe sur la Convention africaine révisée pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) et conventions régionales, animé par le Burkina Faso;

III. EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETARIAT

14. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport du secrétariat (UNEP/AMCEN/EGM/9/2), que les experts ont accueilli avec satisfaction. Les intervenants ont fait état de certaines préoccupations lors du débat qui a suivi. Un expert s'est demandé si le budget prévu pour l'application du programme de la CMAE jusqu'en 2004 suffisait. Répondant à cette question, un représentant du secrétariat a indiqué que les dépenses budgétaires avaient été calculées sur la base d'estimations et qu'il n'était par conséquent pas possible d'indiquer avec certitude si elles suffiraient ou non. S'agissant de l'instauration de partenariats, il a été suggéré que la CMAE privilégie des partenariats très en vue dans les secteurs privé et public et avec la société civile. De l'avis général, les Etats membres devraient être encouragés à verser leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE pour que le programme de la CMAE puisse être appliqué comme il convenait. Notant que l'environnement était une composante importante du développement durable, un expert a suggéré qu'une campagne de sensibilisation sur le Sommet mondial pour le développement durable soit menée dans tous les pays africains. Les intervenants ont estimé qu'une décision devait être prise au niveau ministériel quant à l'optique dans laquelle le PNUE abordait les questions touchant à d'autres institutions, par exemple l'orientation donnée à la CMAE par le PNUE d'œuvrer en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'eau s'agissant des questions ayant trait à l'eau.

15. Certains experts ont estimé que le rapport du secrétariat devrait faire ressortir l'état d'application des décisions de la CMAE par les Etats membres. Il a également été suggéré que le secrétariat s'efforce de rechercher d'autres partenariats et de nouvelles sources de financement. Dans cette perspective, il conviendrait d'exploiter les fonds des secrétariats des conventions sur l'environnement.

16. La question des négociations environnementales mondiales a été longuement débattue. Il a été proposé que la CMAE mette au point une stratégie globale pour faire face aux problèmes inhérents aux négociations internationales. On a fait observer que les réunions de négociation préalables aux négociations internationales elles-mêmes ne permettaient pas de traiter de manière approfondie du problème des négociations et par conséquent de parvenir à une solution d'ensemble. A cet égard, il serait utile que la CMAE mette au point un ensemble de lignes directrices sur les négociations pour que chaque pays africain puisse disposer du nombre nécessaire de négociateurs. L'un des grands problèmes que posaient les négociations mondiales en Afrique était l'absence de services de traduction et d'interprétation pour les pays non anglophones qui ne pouvaient pas participer efficacement aux réunions de négociation conduites en anglais. Il a été fait observer qu'il fallait renforcer les liens entre la CMAE et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau pour éviter le chevauchement d'activités. D'autres ont souligné que les pays africains devaient moins mettre l'accent sur le financement des négociations mondiales à partir de sources bilatérales et rechercher des moyens de mobiliser des fonds provenant de sources africaines.

17. Il a été observé que les écosystèmes de montagne constituaient des éléments importants et uniques qui offraient des moyens de subsistance à de nombreuses personnes, et dont les bassins versants et la diversité biologique étaient importants. Dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique, ces écosystèmes étaient fragiles et vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, à la dégradation des terres et aux feux de forêt. Ils devaient par conséquent bénéficier d'une protection spécifique. L'intervenant a demandé que l'on aide les communautés dépendant des écosystèmes de montagne à adopter des modes de vie compatibles avec la conservation et l'utilisation durable des ressources de la montagne.

IV. EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PREPARATIFS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

18. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, les experts étaient saisis des documents suivants : UNEP/AMCEN/EGM/9/3 (Processus préparatoire de l'Afrique au Sommet mondial pour le développement durable), UNEP/(ROA)/WSSD/1/4 (Rapport établi par le secrétariat commun élargi pour le Sommet mondial pour le développement durable de 2002), UNEP/AMCEN/EGM/9/INF1 (Examen de l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable), UNEP/AMCEN/EGM/9/INF2 (Déclaration ministérielle africaine au Sommet mondial pour le développement durable), UNEP/AMCEN/EGM/9/INF4 (Conférence préparatoire africaine au Sommet mondial pour le développement durable), UNEP/AMCEN/EGM/9/INF5 (Compte rendu de la réunion intersessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à New York le 18 mars 2001), AMCEN/SS/2001/12 (Rapport de la session extraordinaire de la CMAE tenue le 16 octobre 2001).

19. Un représentant du secrétariat a relevé que la question importante dans le processus préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable était de définir selon quelles modalités la CMAE pourrait jouer un rôle de premier plan au Sommet et comment veiller à ce que l'environnement, qui était l'un des trois piliers du développement durable, y soit pleinement intégré de façon que les préoccupations de l'Afrique soient prises en compte comme il sied dans les conclusions du Sommet de Johannesburg. Il était également important de définir la manière dont la CMAE devrait se positionner aux fins de la mise en œuvre des résultats du Sommet.

20. Une experte de la délégation sud-africaine a donné un aperçu général de l'état d'avancement des préparatifs, sur les plans logistique et technique, en vue du Sommet mondial pour le développement durable. Elle a fait le point sur les manifestations arrêtées, le programme social et culturel et l'état de la logistique. Elle a présenté les activités parallèles. Elle a signalé qu'un Comité technique de l'ONU s'était rendu en Afrique du Sud une semaine auparavant pour vérifier l'état des préparatifs et avait été très satisfait des dispositions prises. Les résultats escomptés du Sommet de Johannesburg ont été esquissés, y compris un examen du processus préparatoire, les autres mesures qui devaient être prises avant le Sommet, et le rôle de la CMAE tant avant qu'après Johannesburg. Un Forum mondial se tiendrait du 17 août au 7 septembre 2002.

21. Un expert d'Afrique du Sud a précisé que les organisations avaient été invitées à exposer. Le secrétariat du NEPAD avait répondu à cette invitation. La CMAE pouvait envisager d'exposer dans le stand du NEPAD ou ailleurs.

22. Il a été noté qu'il était important que les décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable transparaissent aux niveaux national et régional. Le programme Action 21 ne devrait pas être refondu, cependant il fallait décider comment entreprendre sa mise en œuvre.

23. Un expert a exposé plusieurs questions qui n'avaient pas été débattues à fond au cours de la quatrième réunion du Comité préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable, tenue à Bali. Il a demandé que ces questions soient examinées et qu'une décision soit prise à ce sujet. Il a déclaré que la CMAE devrait jouer le rôle de chef de file concernant les questions environnementales lors du Sommet mondial, en se faisant le fer de lance de la position commune des pays africains. Elle devrait veiller à assurer une participation adéquate au Sommet grâce à la mobilisation des ressources. L'orateur a été en faveur du renforcement du Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE et a demandé à d'autres partenaires, notamment l'OUA, de faire des dons au Fonds. Il a évoqué la nécessité qu'il y avait à établir des normes légales communes sur les ressources génétiques et à clarifier les liens de la CMAE avec les secteurs privé et de l'énergie, en tant qu'aboutissement de la réunion en cours. Il a été demandé que l'on tienne une session extraordinaire de la CMAE après le Sommet mondial pour le développement durable et après la création de l'Union africaine. Ladite session serait consacrée à l'examen de la mise en œuvre régionale des résultats du Sommet.

24. Plusieurs experts ont demandé qu'un groupe soit mis sur pied pour passer au crible le texte du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de façon que les pays africains parlent d'une seule voix et réitérent leur engagement à l'égard du développement durable. Il a été unanimement admis que la participation des ministres des finances, du commerce et de l'industrie était essentielle pour les négociations.
25. Un expert a relevé qu'en dépit du fait que l'Afrique était le continent le plus pauvre, l'entente ne s'était cependant pas faite à Bali sur l'une des recommandations clé visant à relever le défi de la pauvreté, à savoir le Fonds de solidarité mondiale.
26. Un autre expert a fait observer que le succès du Sommet mondial qui se tiendrait en Afrique dépendrait des efforts déployés par tous les pays africains. Le processus devrait être dirigé par l'Afrique. Les pays africains n'avaient pas eu suffisamment de temps pour mener de vastes consultations afin de mettre en avant les intérêts du continent. Les négociations qui se dérouleraient au Sommet mondial étaient essentielles pour la survie même de l'Afrique et l'avenir du développement durable. Il a de nouveau souligné qu'il importait de faire en sorte que la CMAE soit plus opérante et mieux organisée pour qu'elle soit à même d'aborder les conclusions sur le plan de l'environnement issues du Sommet qui devraient ensuite être mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi qu'à l'échelle internationale. Il a estimé que le rôle de la CMAE devrait être d'orienter et de fixer les politiques. Il a été convenu que la CMAE devrait contribuer aux propositions qui figureraient dans la déclaration politique qui serait issue de Johannesburg.
27. Les experts sont convenus que les ministres des finances devraient être associés au processus du Sommet mondial pour le développement durable et informés de l'importance des liens entre l'environnement et le développement.
28. Les recommandations et les projets de décision du groupe de rédaction sur le Sommet mondial pour le développement durable figurent à l'annexe III.

V. VISION STRATEGIQUE ET ROLE DE LA CMAE DANS LE CADRE DES NOUVELLES INITIATIVES AFRICAINES

29. Un représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour (document UNEP/AMCEN/EGM/9/4). Il a été convenu que la CMAE demeurerait l'autorité responsable des questions d'environnement en Afrique. Elle devrait par conséquent devenir membre d'un sous-comité du Conseil exécutif de l'Union africaine. Elle devrait également faire partie d'autres comités techniques spécialisés connexes de l'Union africaine et du NEPAD.
30. D'aucuns ont noté qu'il fallait que l'Afrique adopte une position commune sur les questions environnementales qui soit coordonnée par la CMAE. Plusieurs experts ont préconisé un renforcement des ressources financières et humaines de la CMAE pour que cette dernière puisse jouer plus efficacement son rôle au sein de l'Union africaine.
31. Une représentante du secrétariat du NEPAD a présenté l'initiative du NEPAD et a retracé l'historique de cette initiative jusqu'à son approbation par le Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine en juillet 2001 et l'adoption définitive du nouveau nom, du document fondateur et des structures de gestion à Abuja en octobre 2001. Elle a également précisé quels étaient les principes, les domaines prioritaires pour la mise en œuvre des projets et les liens avec d'autres structures régionales/sous-régionales et institutions de développement. Un expert a indiqué que le comité directeur de la composante environnementale du NEPAD avait recommandé que l'examen de la question du cadre institutionnel du NEPAD soit reporté jusqu'à ce que le cadre institutionnel de l'ensemble du NEPAD ait été mis au point.
32. Il a été suggéré que plutôt que de lancer différentes séries d'initiatives environnementales, les diverses organisations établissent un ensemble unique d'initiatives pour l'ensemble de l'Afrique. De l'avis général, la CMAE disposait de l'expérience, de l'appui technique et des capacités voulus pour évaluer les principaux sujets de préoccupation sur le plan environnemental dans des délais précis. Un expert a invité la

CMAE à présenter un plan d'action environnemental pour le NEPAD assorti d'objectifs et de produits réalistes. Un représentant du secrétariat a noté que le secrétariat de la CMAE avait été étroitement associé à l'initiative pour l'environnement du NEPAD. On a conclu que la CMAE, en sa qualité d'autorité sur les questions environnementales en Afrique, devait être renforcée pour relever les défis environnementaux recensés par le NEPAD.

33. S'agissant du paragraphe 14 c) du document sur les liens entre la CMAE et le NEPAD, un représentant du secrétariat a fait observer qu'il fallait définir plus précisément les rôles fonctionnels. A ce propos, un expert a rappelé que cette question semblait être couverte par la constitution de la CMAE, mais d'autres intervenants ont fait observer que les constitutions ne faisaient que jeter une base et des règles générales qui devaient être actualisées et mises en fonctionnement. Plusieurs experts ont demandé qu'il soit procédé à une étude institutionnelle en la matière. Un autre expert a suggéré que, puisqu'il était admis que le secrétariat de la CMAE n'avait guère progressé dans l'établissement de liens avec d'autres organisations, il fallait en rechercher les raisons. Cela revêtait une importance particulière étant donné que l'instauration de liens était devenue l'un des objectifs de la CMAE depuis sa création en 1985.

34. Il a été suggéré que l'inclusion au paragraphe 16 b) de secteurs tels que la santé et l'agriculture semblait gratuite, surtout en l'absence d'informations de base à l'appui d'une telle mention.

35. Le représentant de la Banque africaine de développement a informé la réunion des dernières orientations adoptées par la banque. Il a expliqué que la banque était dirigée par un groupe de directeurs et un organe directeur composé de représentants de pays africains et de donateurs comprenant des non africains. Toute activité exigeant des ressources financières devait être approuvée par les pays membres. Il fallait renforcer les relations entre les représentants des pays respectifs au sein de la banque et des ministères de l'environnement. Toute activité ayant des incidences financières à laquelle la banque prenait part devait être apte à bénéficier d'un concours financier. Le représentant de la Banque africaine de développement a fait observer que les liens entre la CMAE et la banque devaient être fondés sur des activités avec l'accord des pays respectifs.

36. Il a été convenu que la constitution de la CMAE devrait être révisée compte tenu du rôle central de la CMAE eu égard aux plans de travail et aux activités de l'Union africaine et du NEPAD dans le domaine de l'environnement.

37. Le débat sur la nécessité de nouveaux mécanismes institutionnels au sein de la CMAE pour répondre aux défis actuels a été présenté par le représentant du secrétariat, qui a brièvement récapitulé les changements à la constitution adoptés à Abuja et figurant dans le document UNEP/AMCEN/EGM/9/2/Add.1. Il a expliqué que certaines modifications n'étaient pas praticables et devaient être revues. Plusieurs experts étaient d'avis qu'il fallait établir un processus d'évolution de la CMAE à la lumière des nouveaux développements et des initiatives récentes. Un expert a demandé que les experts examinent la question de savoir si la CMAE devait être scindée du PNUE. Il a énergiquement appuyé l'instauration d'un processus d'examen de la CMAE et de son rôle. Plusieurs experts ont demandé qu'une évaluation approfondie soit présentée aux experts, puis aux ministres à une date ultérieure. Un représentant du secrétariat a fait observer que, bien que la CMAE ait décidé à sa huitième session de certaines modifications à sa constitution, aucun mécanisme reflétant ces modifications n'avait été mis en place. Il s'est demandé s'il fallait ignorer les amendements adoptés à Abuja. En réponse, le Président a noté que les vues de la huitième session devaient être respectées. Toutefois, il a demandé que l'examen de la constitution soit reporté vu la nécessité de tenir plus largement compte des questions nouvelles et récentes en Afrique.

38. Les discussions et les conclusions du groupe de rédaction sur la vision de la CMAE et la composante environnementale du NEPAD ont pleinement tenu compte des débats en plénière. Les recommandations du groupe de rédaction figurent à l'annexe V.

39. Les conclusions du groupe de rédaction sur la constitution révisée de la CMAE figurent à l'annexe IV.

VI. INITIATIVE POUR L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

40. Présentant ce point en s'appuyant sur le document UNEP/AMCEN/EGM/4/Add.1, un représentant du secrétariat a souligné que le Bureau de la CMAE avait fait partie du Comité directeur du NEPAD. Il a exprimé sa gratitude aux partenaires, dont la Banque africaine de développement, l'OUA et le secrétariat du NEPAD.

41. Les experts se sont tous félicités de l'initiative pour l'environnement du NEPAD. Toutefois, plusieurs préoccupations ont été exprimées. Un expert a fait observer que si le Plan d'action du NEPAD était étoffé, il était cependant trop ambitieux. Il a en outre noté que les questions intersectorielles n'avaient pas fait l'objet d'un examen approfondi. Il a été fait remarquer que le NEPAD devrait accorder la priorité à la mise en œuvre du programme. Divers experts ont été d'avis que l'initiative devrait traiter la question des forêts de manière distincte et spécifique, et non l'associer à la diversité biologique et aux ressources génétiques. Il conviendrait d'élargir la portée du programme pour inclure des questions telles que les pêcheries dans la section sur les ressources marines et côtières. Il a été suggéré que le NEPAD soit encouragé à fixer des objectifs spécifiques et réalisables et des calendriers dans le programme de travail et que le programme de travail aille au-delà des traités internationaux sur la conservation pour inclure des décisions issues de processus régionaux ainsi que les priorités nationales. Il a été recommandé que le NEPAD devrait renforcer les programmes environnementaux déjà existants.

42. Une représentante du Fonds mondial pour la nature (WWF) a estimé que le NEPAD était une initiative très visionnaire et a formulé l'espoir que tous les pays africains relèveraient le défi en traduisant la vision dans la pratique par des actions concrètes sur le terrain. Elle a prié instamment la CMAE de définir et d'adopter des objectifs spécifiques et quantifiables lorsqu'elle élaborerait plus avant l'initiative étant donné que cela servirait de base pour apprécier et surveiller la performance et la mise en œuvre.

VII. APPLICATION DES CONVENTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ADOPTEES COMME SUITE A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (SOMMET PLANETE TERRE)

43. Un représentant du secrétariat a informé les experts que, conformément à la pratique en usage durant les sessions ordinaires de la CMAE, les secrétariats des conventions avaient fait des exposés sur l'état de l'application de leurs conventions dans la région (voir document UNEP/AMCEN/EGM/9/4/Add.2). Le représentant du secrétariat d'une convention, qui était représenté à la réunion en cours, à savoir le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD), a été invité à prendre la parole.

44. Le représentant du secrétariat a fait remarquer que la Convention sur la lutte contre la désertification représentait l'un des intérêts cruciaux pour l'Afrique. La désertification avait des incidences graves sur le développement et d'autres secteurs et ladite Convention constituait un outil important pour le développement de l'Afrique. Il a fait un aperçu historique de l'UNCCD qui a été adoptée en juin 1994 et ratifiée jusqu'à ce jour par 180 pays. Sa dimension universelle a dépassé de loin les seuls soucis de l'Afrique, mais l'Afrique était la priorité pour cette Convention. Il a dit que la réunion en cours de la CMAE était particulièrement importante à la lumière du prochain Sommet mondial pour le développement durable; ainsi que de l'Initiative nouvelle et originale du NEPAD. Il a assuré les participants que l'UNCCD était toute acquise à l'Initiative environnementale du NEPAD dont la désertification était une composante de taille. Il a informé la réunion qu'une réunion de l'UNCCD se tiendra en Namibie du 15 au 19 juillet 2002 qui examinerait l'application de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional. Quelque 27 pays africains avaient concrétisé leurs plans d'action au niveau national. Il a décrit l'application de la Convention dans la région et leurs méthodes de travail, notamment la coordination par six points focaux institutionnels en Afrique. Il a également décrit une récente réunion tenue en mars 2002 à Caracas (Venezuela) au cours de

laquelle des points focaux nationaux de la région de l'Afrique avaient rencontré leurs homologues de l'Amérique latine et des Caraïbes et avaient pu examiner les activités prioritaires communes.

45. Plusieurs experts ont noté que, malgré l'adoption de la Convention et l'élaboration de plans d'action nationaux, l'application continuait à être entravée par le manque de fonds et de capacités. Ils ont demandé que l'attention de la communauté internationale soit appelée sur cette question. Sur les 27 plans d'action nationaux mis au point, seuls deux étaient actuellement mis en œuvre. Un autre expert a noté que le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) avait amélioré sa procédure de fonctionnement, mais des pays continuaient encore à avoir des problèmes d'accès aux fonds. Un appel a été lancé aux pays, notamment les pays développés, pour qu'ils aident à l'application des conventions environnementales, et au FEM, pour qu'il simplifie davantage ses procédures d'accès au financement. Des experts ont demandé aux ministres d'engager les partenaires au Sommet mondial pour le développement durable à poursuivre le financement des accords multilatéraux sur l'environnement et il a été demandé aux experts d'élaborer les accords concrets sur les besoins en ressources.

46. Un expert a noté que les trois conventions, l'UNCCD, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, constituaient des éléments essentiels pour le développement durable sur le continent africain. Les économies des pays africains étaient tributaires de l'exploitation de leurs ressources naturelles et les accords environnementaux multilatéraux ont reconnu la dégradation de ces ressources et se sont efforcés d'y remédier.

47. Plusieurs experts ont demandé que la CMAE fasse une place à davantage de conventions dans son examen des accords environnementaux multilatéraux, tels que la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (1991), et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

VIII. EXAMEN DE LA CONVENTION AFRICAINE REVISEE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (CONVENTION D'ALGER) ET DES CONVENTIONS REGIONALES

48. Un représentant du PNUE, qui avait participé à la révision de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger), au nom de l'OUA, a présenté le document UNEP/AMCEN/EGM/4/Add.3. De nombreux experts étaient d'avis que la version révisée de la Convention d'Alger était tout à fait acceptable et que sa présentation pour signature au Sommet mondial pour le développement durable serait une contribution majeure de l'Afrique. Cependant, plusieurs experts ont considéré que le processus n'avait pas été mis en œuvre à un niveau gouvernemental suffisamment élevé. Intervenant à propos de cette inquiétude, un représentant du secrétariat a signalé que l'OUA et le Président de la CMAE avaient distribué le texte de la Convention révisée à tous les pays à la fin de janvier 2002 et leur avaient fixé comme date limite pour soumettre leurs réactions le 31 mai 2002. Il a fait savoir qu'un certain nombre de pays avaient communiqué leurs observations, qui avaient été prises en considération dans la version finale du texte, observations qui avaient été également distribuées. Il a noté que l'approbation de la CMAE qui a été sollicitée par l'OUA devrait être considérée comme ayant fourni une occasion de renforcer les liens entre la CMAE et l'organisation continentale.

49. Un expert a signalé que la question de la mobilisation des ressources financières pour la Convention devait être examinée de façon critique, dans la mesure où l'application de toutes les conventions régionales aboutirait à des pressions supplémentaires sur les Etats membres en ce qui concerne les ressources financières, techniques et humaines. L'instauration de synergies et de liens sur les questions intersectorielles entre les trois grandes conventions des Nations Unies était essentielle pour l'Afrique car elle permettait d'éviter les doubles emplois de ressources financières et d'efforts, en particulier durant l'application de ces conventions et des conventions régionales y afférentes.

50. Parmi les problèmes qui ont entravé l'application des conventions figuraient le manque de capacités et le flux imprévisible de fonds malgré le fait que le FEM ait amélioré ses procédures de fonctionnement.

51. Le représentant de l'Union mondiale pour la nature (UICN) a fait savoir que l'UICN s'intéressait vivement à la Convention d'Alger, non seulement parce qu'elle avait participé à la rédaction de la Convention mais également en raison de sa conviction, qu'une fois signée, la Convention révisée deviendrait l'un des instruments les plus importants pour la conservation et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

52. La représentante du Fonds mondial pour la nature (WWF) a informé les experts que ce fonds a investi 35 millions de dollars par an dans les activités relatives à la protection et à la conservation de l'environnement en Afrique. Cela soulignait le fait que le WWF était un acteur important dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles en Afrique. Elle a fait savoir que le WWF était prêt à offrir son appui pour servir les buts du programme de la CMAE.

53. La CMAE a exprimé son engagement à poursuivre le processus de révision.

54. Le projet de décision concernant la Convention d'Alger figure à l'annexe VI.

IX. RAPPORT SUR L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

55. La session a examiné le document UNEP/AMCEN/IATC/2/2 intitulé : "Rapport du Comité technique interinstitutions concernant le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique" et le document UNEP/AMCEN/EGM/9/5. La huitième session de la CMAE avait demandé l'établissement de ce rapport dans le cadre du programme à moyen terme de la CMAE, pour présentation à la CMAE à sa neuvième session. La réalisation dudit rapport avait été financée par le PNUE et les Gouvernements belge, danois et luxembourgeois.

56. Un exposé général sur le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et les produits connexes a été fait par un représentant du secrétariat. Cela recouvrait l'objet du rapport, le processus pour établir les différentes parties du rapport avec l'aide de nombreux centres de collaboration et les contributions audit rapport de la part de tous les pays africains. Les produits comportaient le rapport en anglais et en français, une version condensée du rapport intitulé Synthèse, une brochure contenant un résumé des recommandations relatives à la politique à mener, une version Internet du rapport, des CD-ROM, des pochettes de presse, ainsi que des vidéos et des posters de promotion. D'autres produits possibles comportaient des extraits de thèmes du rapport, des notes d'orientation, des études de cas sur la vulnérabilité, et le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique pour les jeunes.

57. Comme suite aux résultats du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, un cadre pour l'établissement d'un réseau d'information sur l'environnement en Afrique, qui fait l'objet du document UNEP/AMCEN/EGM/9/5/Add.1, a été présenté par un représentant du secrétariat.

58. Le cadre pour l'établissement d'un réseau d'information sur l'environnement en Afrique était une initiative de la CMAE appuyée par le PNUE. Ce réseau viserait à permettre aux pays d'améliorer efficacement l'échange d'informations et de données sur l'environnement, faciliter un plus grand accès aux données et renforcer les capacités au niveau national pour gérer et exploiter les informations sur les

ressources environnementales de l'Afrique. Un autre but était d'améliorer la bonne gestion et la participation du public à la prise de décision, aider à la mise en œuvre des décisions et des programmes à moyen terme du NEPAD et de la CMAE, générer des produits et mettre en évidence les besoins particulièrement importants en matière d'information. Il a décrit la conception, les pièces maîtresses et les produits, notamment la constitution de réseaux, la formation, le renforcement des capacités, les produits et services d'information.

59. Le Président a déclaré le rapport complet et a proposé que ses recommandations soient examinées par le groupe de rédaction.

X. SITUATION DU FONDS GENERAL D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA CMAE

60. Un représentant du secrétariat a présenté le document UNEP/AMCEN/EGM/9/6 sur la situation du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE. Il a fait observer que les donateurs étaient peu enclins à contribuer au Fonds d'affectation spéciale même s'ils étaient désireux de financer des activités. Il a également noté que l'on pourrait procéder à une évaluation des contributions des pays et de leurs activités. Le Président a relevé que les Etats membres tenaient beaucoup au renforcement de la CMAE en terme de résultats, mais qu'il y avait de très graves problèmes de financement.

61. Un expert a demandé des précisions sur le suivi des décisions prises à la session extraordinaire de la CMAE tenue à Nairobi le 16 octobre 2001, qui avait mis en relief la réponse peu satisfaisante des Etats membres en matière de mobilisation de ressources. Il avait été demandé au secrétariat de préparer des propositions de projet à moyen terme, lesquelles devaient être examinées par le Comité technique interorganisations avant leur présentation à la Conférence pour approbation. Un représentant du secrétariat a indiqué que le Président de la CMAE avait écrit à deux reprises aux pays membres au sujet de leurs contributions, à la suite de quoi trois pays avaient versé leurs contributions. Il y avait eu une mobilisation de fonds importante et la réunion en cours était en fait financée grâce à une collecte de fonds. La Norvège avait notamment versé 300 000 dollars et la Belgique 100 000 dollars; comme noté plus haut, le Luxembourg avait versé des fonds pour le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Le sentiment général était qu'il fallait disposer de directives plus précises sur la stratégie de mobilisation de ressources pour mettre efficacement en œuvre le programme de travail de la CMAE. Il fallait recueillir davantage d'informations sur les raisons pour lesquelles certains Etats membres ne contribuaient pas au Fonds général d'affectation spéciale. Les experts ont estimé qu'il fallait fournir des informations sur les conséquences de la non-contribution au Fonds général d'affectation spéciale, notamment dans des domaines tels que le renforcement du secrétariat de la CMAE.

62. L'expert du Nigéria a fait savoir que le Gouvernement nigérian allait faire une annonce de contribution de 200 000 dollars au Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE. L'expert de la Jamahiriya arabe libyenne a indiqué que son Gouvernement accomplissait les dernières formalités relatives au versement de sa contribution au Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE. Evoquant les contributions non versées de Maurice dont fait état le document, l'expert de Maurice a assuré les participants à la réunion que si le montant indiqué était exact, il serait payé au plus tôt.

63. Plusieurs experts ont exprimé des inquiétudes devant le fait que leurs ministres des finances ne considéraient pas l'environnement comme étant lié au développement socio-économique, et de ce fait, n'allouaient que des ressources très faibles pour les programmes concernant l'environnement. Il a par conséquent été proposé d'encourager les ministres des finances à prendre au sérieux les questions environnementales.

64. Le Président a estimé que l'on s'était accordé à reconnaître à la réunion que les Fonds manquaient, mais que les niveaux des recettes au plan national demeuraient bas. Il a fait observer que l'on ne pouvait pas continuer à compter uniquement sur les donateurs, bien que leurs contributions soient les bienvenues.

65. Le groupe de rédaction sur la mobilisation des ressources et la situation du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE a fait les recommandations suivantes :

- a) Les Etats membres devraient être exhortés à verser leurs contributions au Fonds;

- b) Le secrétariat devrait établir un document détaillé sur l'utilisation des fonds;
- c) Le secrétariat devrait établir un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre des activités de la CMAE;
- d) Le secrétariat devrait élaborer des propositions de projet conformément à la décision 4 de la session extraordinaire de la CMAE.

66. Le projet de décision sur la situation du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE et la mobilisation de ressources figure à l'annexe II.

XI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

67. Le Groupe d'experts a examiné le projet de rapport établi par le secrétariat figurant dans le document UNEP/AMCEN/EGM/9/L.3 et l'a adopté, après y avoir apporté des modifications, le mercredi 3 juillet 2002.

XI. QUESTIONS DIVERSES

68. Le représentant permanent du Maroc auprès du PNUE a présenté un projet de décision à soumettre pour adoption à la CMAE concernant la déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux. Cette déclaration a été adoptée sur la base du projet de décision figurant à l'annexe VII du présent rapport.

XII. CLOTURE DE LA REUNION

69. Le Président a déclaré la réunion close le mercredi 3 juillet 2002 à 00 h 40.

Annexe IPROJET DE DECLARATION DE KAMPALA SUR L'ENVIRONNEMENT
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENTNous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Réunis à Kampala pour la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les 4 et 5 juillet 2002,

Notant les principales recommandations du premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique concernant la dégradation de l'environnement sur le continent,

Préoccupés par le fait que l'Afrique est la seule région au monde où l'on prévoit une aggravation de la pauvreté au cours du XXI^e siècle et, qui plus est, une région où les changements climatiques risquent d'avoir de sérieuses conséquences, en raison de la capacité limitée d'adaptation des pays du continent, en particulier les pays les moins avancés,

Conscients du fait que la Déclaration du millénaire des Nations Unies du 8 septembre 2000, y compris les engagements pris à Doha et Monterrey, a fixé comme objectif une réduction de 50 % du nombre de pauvres dans le monde d'ici à 2015 et que les politiques nationales de développement socio-économique devraient s'efforcer de s'attaquer à ce problème,

Préoccupés par le fait que le nombre croissant des crises et situations conflictuelles qui se font jour en Afrique, a des conséquences environnementales, sociales, culturelles et économiques néfastes,

Sachant quels sont le niveau requis et les contraintes existantes s'agissant des capacités d'application des accords multilatéraux sur l'environnement concernant l'Afrique, en particulier le financement de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique,

Conscients des progrès accomplis par la Conférence ministérielle depuis sa création en 1985 en tant qu'organe politique de défense de l'environnement et chef de file de l'action dans ce domaine dans la région,

Notant avec satisfaction le rôle positif joué par les organismes régionaux, sous-régionaux et nationaux dans la promotion du développement durable en Afrique, notamment au cours des consultations organisées dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable,

Notant en outre le rôle joué par les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les institutions de financement du développement dans la promotion du développement durable en Afrique,

Ayant présent à l'esprit le fait que l'avènement d'un développement durable planétaire dépendra en dernier ressort de la conception et de la mise en œuvre de politiques et mesures d'intervention nationales rationnelles d'un bon rapport coût-efficacité, d'une bonne gestion de l'environnement, d'une participation effective de la société civile, et du rassemblement et de la diffusion de données et informations de qualité sur l'environnement destinées aux décideurs nationaux,

Notant avec préoccupation la modicité des ressources financières disponibles pour mettre en œuvre intégralement le programme de travail de la Conférence ministérielle pour la période 2000-2004,

Accueillant avec satisfaction le plan d'action cadre sur la composante environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Nous décidons par la présente :

1. De mener terme toutes les activités prévues au programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période 2000-2004;
2. De prier instamment les gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour reconstituer le Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle au cours de la période intersessions et de demander au Président de la Conférence ministérielle de mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant d'institutions bilatérales et multilatérales, y compris le Fonds pour l'environnement mondial;
3. D'accueillir avec satisfaction la décision escomptée de la deuxième assemblée du FEM de considérer la dégradation des sols et la désertification comme des domaines d'intervention distincts et demande au Fonds pour l'environnement mondial d'accorder un rang élevé de priorité aux pays africains dans l'allocation de ressources financières pour une application réussie des plans d'action de lutte contre la désertification;
4. De prier le Président de la Conférence ministérielle, en étroite consultation avec tous les ministères concernés, de convoquer d'urgence une réunion régionale de la Conférence qui rassemblerait le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale afin de forger des partenariats stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de la Conférence ministérielle;
5. D'inviter le Président de la Conférence ministérielle à nouer d'urgence des liens de coopération avec le secrétariat de l'Union africaine et ses commissions pertinentes, ainsi qu'avec le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, afin d'harmoniser les dispositions institutionnelles;
6. De faire en sorte que nos gouvernements s'engagent à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement, et notamment à harmoniser les politiques et mécanismes institutionnels conformément aux conclusions du processus intergouvernemental relatif à la gouvernance en matière d'environnement, telles qu'adoptées à la session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement tenue à Cartagena en février 2002,
7. De nous engager à tout mettre en oeuvre pour intégrer les préoccupations environnementales dans les activités nationales de développement économique en Afrique, sans pour autant négliger les priorités du continent en matière de développement social, économique et humain durable, au profit notamment des pauvres et des communautés marginalisées;
8. De renforcer la coopération avec tous les organismes régionaux et sous-régionaux, y compris les partenaires extérieurs, dans la poursuite d'un développement humain, social et économique durable qui soit en harmonie avec l'environnement;
9. De faire sien le cadre du plan d'action de l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en faveur de l'environnement
10. De demander que, lors de la mise au point du plan d'action concernant la composante environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, les écosystèmes de forêts soient considérés comme l'un des principaux domaines d'intervention et qu'un cadre opérationnel pour la collecte de données, d'informations et de connaissances pour le développement durable soit prévu afin de servir de base à l'évaluation et à l'établissement de rapports intégrés sur l'environnement aux niveaux national, sous-régional et régional;
11. De faire en sorte que nos gouvernements s'engagent à donner effet aux décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa neuvième session.

Annexe IIMOBILISATION DE RESSOURCES ET SITUATION DU FONDS GENERAL
D'AFFECTATION SPECIALE DE LA CMAEProjet de décision 1 : Mobilisation de ressources et situation du Fonds général d'affectation spécial de la CMAE

La réunion décide que :

- Le secrétariat, en consultation avec les Etats membres, élaborera un plan de travail pragmatique pour l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale.
- Le secrétariat devrait également faire rapport sur les mesures prises jusqu'ici en la matière, comme demandé à la réunion de Nairobi, et devrait présenter des comptes vérifiés aux réunions de la CMAE.
- Les gouvernements devraient être encouragés à tout mettre en œuvre pour verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale.
- Le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE devrait constituer le principal Fonds d'affectation spéciale pour les activités environnementales en Afrique planifiées dans le cadre de la CMAE, du NEPAD et de l'UA. En outre, le Fonds d'affectation spéciale devrait continuer à être géré par le PNUE tant que le secrétariat de la CMAE restera au sein du PNUE.
- Etant donné la nature planétaire des avantages environnementaux, les partenaires du développement et les organisations internationales doivent être encouragés à contribuer au Fonds d'affectation spéciale.
- Le secrétariat et les différents pays devraient concevoir des mécanismes novateurs de mobilisation de fonds à l'appui des activités environnementales, tels que :
 - l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé;
 - de nouvelles incitations pour le secteur privé; et
 - l'établissement de partenariats pour l'application du plan de travail.
- Le secrétariat devrait faire rapport aux réunions de la CMAE sur l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale.

Annexe III

QUESTIONS NON RESOLUES POUR LES PAYS AFRICAINS DANS LE CONTEXTE DU
SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU RAPPORT
SUR L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, le groupe de rédaction a fait les recommandations ci-après, à inclure dans la déclaration politique :

a) La déclaration politique devrait réaffirmer et approuver le contenu du projet de plan de mise en œuvre. Les éléments de la déclaration politique devraient englober :

- i) Un engagement ferme et clairement défini en faveur de l'éradication de la pauvreté.
- ii) L'adhésion aux principes de Rio, notamment le principe des "responsabilités communes mais différenciées".
- iii) Un engagement, aux niveaux national, régional et international, à la mise en œuvre d'Action 21 et des autres accords multilatéraux sur l'environnement.
- iv) Un engagement à la mise en œuvre des résultats des grandes conférences des Nations Unies, des sommets et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.
- v) Un engagement à la réalisation des objectifs en matière de développement pour le Millénaire et à la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, notamment les objectifs et actions définis dans le plan de mise en œuvre.
- vi) La mobilisation des ressources financières nécessaires, notamment l'accroissement de l'aide publique au développement, eu égard à la Déclaration ministérielle de Doha et au Consensus de Monterrey.
- vii) Un engagement à assurer la cohérence et l'efficacité des structures et mécanismes institutionnels à tous les niveaux en vue de la réalisation du développement durable.
- viii) Un engagement en faveur des partenariats en tant qu'outil important pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, en mettant l'accent sur les liens entre les conclusions de type 1 et de type 2.

b) La tenue d'une session extraordinaire de la CMAE dans un délai de trois mois après la clôture du Sommet mondial pour le développement durable en vue :

- i) De définir un ordre de priorité pour les domaines d'application, à court, moyen et long terme.
- ii) D'établir un plan d'action pour chacun des secteurs identifiés.
- iii) D'examiner les programmes à moyen terme de la CMAE/du NEPAD à la lumière des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

c) Le renforcement de la CMAE pour faciliter et coordonner la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable aux niveaux national, sous-régional et régional.

Projet de décision 2 : le Sommet mondial pour le développement durable

Considérant le rôle que joue la CMAE dans la promotion de l'action en faveur de l'environnement en Afrique,

Notant en s'en félicitant le rôle que joue la CMAE dans la facilitation des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et dans l'élaboration de la mise en œuvre d'Action 21 en Afrique,

Réaffirmant que la CMAE est l'autorité compétente s'occupant d'environnement en Afrique,

Sachant que l'environnement, qui est l'un des trois piliers du développement durable, aux côtés des questions sociales et économiques, occupera une large place dans les textes qui seront issus du Sommet mondial pour le développement durable,

Prenant en considération le fait que le plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et de la déclaration politique comporterait une composante relative à la gestion de l'environnement en Afrique,

Considérant que les finances et le commerce sont des moyens essentiels pour la mise en œuvre des programmes de développement durable,

Notant avec satisfaction le travail accompli dans le processus africain pour la mise en valeur et la protection du milieu marin et côtier, s'inscrivant directement dans le cadre du plan d'action aux fins des Conventions de Nairobi et d'Abidjan,

Notant en s'en félicitant, les recommandations du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) désignant la dégradation des sols comme l'un des domaines d'intervention du mécanisme financier,

Notant en outre qu'il importe d'axer le programme du Sommet mondial pour le développement durable sur la pauvreté en tant qu'obstacle majeur au développement durable,

Reconnaissant la nécessité d'éviter la renégociation des principes d'Action 21,

Soulignant la nécessité pour le Sommet de produire un texte pragmatique qui prévoie des objectifs ciblés assortis de délais pour poursuivre les objectifs de développement du millénaire et les objections d'Action 21,

Soulignant également la nécessité d'une plate-forme économique qui sous-tende la concrétisation et la réalisation des objectifs issus du Sommet mondial, et qui permette de s'attaquer aux questions concernant l'accès aux marchés, l'octroi de subventions, l'allègement de la dette, les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement et le transfert et l'adaptation de la technologie,

Conscients des liens étroits entre la gestion de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et le développement,

Prenant dûment acte des principes directeurs pour les négociations au Sommet mondial pour le développement durable, figurant à l'appendice I.

I. Décidons :

1. D'encourager les gouvernements à participer au Sommet ainsi qu'à la conférence des partenaires sur le milieu côtier et marin, en se faisant représenter au plus haut niveau ;

2. D'élaborer une position commune africaine sur les questions non résolues dans le projet de plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et sur les éléments qui devront figurer dans la déclaration politique ;

3. De demander au Président de la CMAE, avec l'appui du secrétariat, de mettre en place des partenariats pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable;
4. De demander au Directeur exécutif du PNUE de se mettre en rapport avec le Conseil du FEM, au nom de la CMAE, afin d'obtenir un financement adéquat pour la troisième reconstitution du FEM;
5. De demander instamment à nos gouvernements de promouvoir le NEPAD comme cadre pour le développement durable en Afrique, et comme modèle pour la réalisation du développement durable dans d'autres régions;
 - En recourant aux mécanismes existant, tels que le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, pour la diffusion de l'information et la mise en place de capacités propres à assurer le développement durable en Afrique
 - En mettant à profit le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant qu'outil de communication de données sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable.

II. Décidons s'agissant des projets relatifs à l'Avenir de l'environnement en Afrique et au Réseau d'information sur l'environnement en Afrique :

1. D'appuyer le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant qu'outil de suivi et de communication de données pour la gestion durable de l'environnement et comme cadre pour l'évaluation intégrée de l'environnement aux niveaux national et sous-régional et pour l'établissement des rapports les concernant;
2. D'appuyer la proposition visant à mettre en place un réseau intégré d'information sur l'environnement pour promouvoir l'accès aux données et leur harmonisation en Afrique, comme moyen de suivre l'évolution de l'environnement à l'aide d'indicateurs quantitatifs axés sur les besoins nationaux.

Appendice

ELEMENTS POUVANT GUIDER DANS LES NEGOCIATIONS AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Trois piliers du développement durable

Les pays conviennent que la réalisation du développement durable passera par :

- L'équilibre entre les besoins de la société en matière de ressources naturelles et la capacité de la planète de renouveler ces ressources.
- L'établissement de modes de production et de consommation durables dans le cadre d'un système économique mondial stable, juste et équitable.
- Un ordre social juste fondé sur l'éradication de la pauvreté, principal obstacle au développement durable.

2. Eradication de la pauvreté

Les pays conviennent que l'éradication de la pauvreté est une condition indispensable à un développement durable et ne peut se concevoir sans une mobilisation des ressources publiques et privées.

3. Principes de Rio

Les pays s'engagent en faveur de l'application et de la concrétisation des principes de Rio.

4. Orientation du Sommet mondial pour le développement durable vers l'action

Les pays conviennent que le Sommet mondial pour le développement durable doit privilégier la mise en œuvre, et partant, la prise de mesures concrètes à tous les niveaux pour réaliser le développement durable, notamment la promotion d'initiatives régionales telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

5. Action 21

Les pays s'engagent à mettre pleinement en œuvre Action 21, et à cet égard à formuler un plan de mise en œuvre au cours du Sommet mondial pour le développement durable et mettre en œuvre, en dégageant les ressources nécessaires à cet effet.

6. Objectifs en matière de développement pour le Millénaire

Les pays s'engagent à réaliser les objectifs en matière de développement pour le Millénaire et à mettre en œuvre des programmes d'action concrets, en allouant les ressources financières nécessaires. Les pays conviennent que des objectifs et calendriers supplémentaires ne pourraient être envisagés que sur une base limitée et compte tenu de leur intérêt, dans des domaines tels que l'assainissement, l'énergie, la diversité biologique et la production et la consommation.

7. Cadre institutionnel pour le développement durable

Les pays conviennent qu'un cadre institutionnel solide, intégré et démocratique aux niveaux local, national, régional et international est essentiel pour la réalisation du développement durable.

8. Paix et sécurité

Les pays conviennent que la paix et la sécurité sont des préalables essentiels pour le développement durable.

9. Partenariats et participation

Les pays conviennent que le plan de mise en œuvre issu du Sommet mondial pour le développement durable nécessitera la participation de tous les principaux groupes, et s'engagent à établir des partenariats pour assurer sa réalisation.

Annexe IV

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA REVISION DE LA CONSTITUTION DE LA CMAE

Le groupe de rédaction chargé de la révision de la Constitution de la CMAE a fait les recommandations suivantes :

Articles. Observations préliminaires

Les articles doivent être clairs et précis de sorte à en faciliter l'interprétation.

- Article 3. Les principes doivent tenir compte des consultations et des partenariats. L'expression "exigent de leurs gouvernements", constamment utilisée, évoque une situation conflictuelle plutôt qu'elle ne suggère la création de partenariats et d'une collaboration visant à résoudre les problèmes d'environnement.
A l'alinéa 1. i) et 1. iii) supprimer les mots «exploitation et».
- Article 4. Les facteurs nécessaires à la mise en œuvre doivent également figurer parmi les objectifs. Il y a lieu soit d'amender l'alinéa 2 iii) afin d'y ajouter «mise en œuvre» du pilier environnemental du développement durable ou d'y insérer un paragraphe séparé sur ce point. Ajouter également à l'alinéa 2. i) «Harmonisation des aspects juridiques de la gestion de l'environnement».
- Article 5. Il y a lieu d'encourager la participation populaire au processus de prise de décisions comme étant un facteur important pour faire avancer le développement durable. L'accent qui est mis sur les ONG est excessif (voir 2 et 3). Elargir les fonctions de la CMAE conformément au champ d'application et aux objectifs (article 4).
- Pour 2. a) ii) Au lieu de renforcer les ONG, la CMAE peut créer des liens à travers l'organisation de séminaires, d'ateliers, etc.. Pour 2. a) iv), ajouter le terme «processus» à la fin de la phrase.
- Article 6. Doit être réécrit. L'organigramme de la CMAE doit être clairement présenté. Il y a en outre lieu de faire la différence entre les organes subsidiaires et les structures administratives de la CMAE. Le secrétariat n'est pas un organe subsidiaire de la CMAE.
- Article 7. Fusionner les articles 6 et 7. Ils ont des contenus analogues.
- Articles 8 et 9. Intervertir ces deux articles. C'est la Conférence qui élit le Président de la Conférence. Le paragraphe 4 de l'article 9 doit être supprimé. Les coûts inhérents au personnel de secrétariat doivent être couverts par le budget du secrétariat.
- Articles 10 et 11. L'article 11 doit être un paragraphe de l'article 10.
- Article 12. Au paragraphe 1, l'expression représentants des ministres de l'environnement ne doit pas se limiter aux seuls chefs des plus hautes institutions nationales. Les ministres peuvent décider de se faire représenter par un autre ministre.
- Article 13. L'agriculture est un secteur important. Il faut inclure les Chambres nationales d'agriculture. Ajouter : Autres organisations/organes travaillant dans le domaine de l'environnement et ayant un impact direct sur l'environnement.
- Article 14. Etre cohérent dans les termes utilisés. On parle de Bureau de la Conférence à l'article 6, puis de Bureau permanent dans l'article 14. Choisir une seule et même dénomination.

- Articles 16. et 17. Ces articles peuvent être reformulés en tenant compte des structures de la CMAE. L'article 16 est identique à l'article 6 (structures). Fusionner ces deux articles ou préciser ce qui les différencie. Au point 3, le secrétariat ne doit pas présider le CTIA. Le CTIA peut être présidé par les membres du Bureau ou par tout Etat membre.
- Article 18. Le CTIA se compose des représentants des gouvernements. Des observateurs peuvent également assister aux travaux du CTIA.
- Ce n'est pas l'article 18 mais plutôt les articles 19 et 20, qui ont été supprimés, qui fournissent la composition du CTIA.
- Article 21. Ne doit pas être supprimé. Le réseau de la CMAE doit être conforme aux suggestions figurant dans le rapport de l'Avenir de l'environnement en Afrique.
- Article 22. Il s'agit du secrétariat et non du secrétariat permanent.
- Article 23. La composition du secrétariat doit tenir compte de l'équilibre régional.
- Article 24. Le Secrétaire exécutif doit s'acquitter de ses fonctions conformément à l'article 22.
- Ajouter ce qui suit :
4. Le Secrétaire exécutif, dont la nomination doit être approuvée par les Etats membres, rend compte aux Etats membres.
 5. Un mandat précis de trois à cinq ans.
- Article 25. L'adresse physique du secrétariat doit être mentionnée/proposée. Le secrétariat doit être basé dans l'un des Etats membres de l'Union africaine.
- Articles 26 et 27. Fusionner ces deux articles.
- Les contributions statutaires doivent être définies plus clairement. L'annexe II n'est pas jointe.
- Il y a lieu de fournir des éclaircissements sur la manière dont les fonds seront utilisés. Mettre l'accent sur l'utilisation des fonds dans le cas de demandes de renseignements portant sur la mise en œuvre des programmes sur l'environnement. Il ne s'agit pas uniquement d'appliquer les décisions de la CMAE (4 b) vi)) mais également de la mise en place d'autres programmes spécifiques.
- Article 28. Doit être fusionné avec l'article 26/27.
- Article 29. Le Secrétaire exécutif sera responsable et devra répondre de la gestion des finances de la Conférence.
- Les résultats financiers seront soumis au Bureau et à la session ordinaire de la Conférence.
- Article 30. Ajouter «le secteur privé et les organisations pertinentes de la société civile».
- Article 33. Ajouter également : «jusqu'à la signature de l'accord de siège».
- Article 35. C'est l'Union africaine qui est le dépositaire, et NON PAS LE PNUE.

Le Groupe de rédaction propose d'incorporer les éléments ci-après dans la décision relative à la constitution de la CMAE :

1. Le secrétariat recrute un ou plusieurs consultants pour mettre la touche finale au document compte tenu de ces observations/éléments;
2. Le secrétariat de la CMAE lance un processus afin d'engager d'autres consultations intergouvernementales, en prenant en compte la nécessité de suivre étroitement l'évolution d'autres initiatives menées dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD.
3. Le secrétariat sollicite les fonds nécessaires à la mise en place des processus indiqués aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
4. Le secrétariat informe régulièrement les membres des progrès réalisés et des directives supplémentaires éventuelles dont il pourrait avoir besoin pour établir la version finale de la constitution dans les meilleurs délais.

Annexe V

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE REDACTION SUR LA STRATEGIE ET LA VISION
DE LA CMAE DANS LE CADRE DES NOUVELLES INITIATIVES AFRICAINES

- a) Le Bureau de la CMAE instituera un comité composé de dix pays, deux de chaque sous-région, sur les arrangements institutionnels entre la CMAE, l'Union africaine et sa commission compétente en matière d'environnement, ainsi que le secrétariat du NEPAD en vue de : a) rationaliser les activités, b) fournir des conseils sur la structure/institution de mise en œuvre, c) s'acquitter des activités administratives. Dans l'exécution de ce mandat, le Comité consultera les secrétariats de l'Union africaine et du NEPAD.
- b) Le comité se réunira dès que possible et présentera un rapport à la prochaine réunion du Bureau de la CMAE.
- c) Afin d'instaurer un dialogue entre l'Union africaine, le NEPAD et la CMAE, il est recommandé que le Président de la CMAE, ainsi que le Président du Sénégal en sa qualité de coordonateur de l'initiative pour l'environnement du NEPAD, présentent les conclusions de la neuvième session de la CMAE sur cette question au sommet de l'Union africaine qui doit se tenir à Durban début juillet 2002.

Annexe VI

TEXTE REVISE DE LA CONSTITUTION AFRICAINE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
ET DES RESSOURCES NATURELLES (CONVENTION D'ALGER)
ET CONVENTIONS REGIONALES

Le Groupe de rédaction chargé de la révision de la Convention d'Alger a recommandé :

- a) la transmission du projet de révision et des amendements qui y sont proposés, pour examen par le Comité des ambassadeurs de l'OUA, compte tenu du calendrier menant au Sommet de Johannesburg;
- b) La mise en œuvre d'un programme de promotion et de sensibilisation du public au sujet de la Convention, tant avant qu'après sa signature, pour faciliter sa mise en œuvre,
- c) L'encouragement des Etats membres à prendre un engagement ferme pour l'application de la Convention révisée.

Projet de décision 3 : Texte révisé de la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger)

Rappelant la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, qui a été adoptée à Alger (Algérie) le 15 septembre 1968 et est entrée en vigueur le 16 juin 1969,

Notant que 30 gouvernements ont à ce jour ratifié la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles ou y ont adhéré,

Reconnaissant que depuis l'adoption de la Convention il y a plus de 30 ans, plusieurs progrès ont été enregistrés dans le domaine du droit de l'environnement et du droit des traités,

Reconnaissant également qu'au cours de ladite période, de nombreux accords environnementaux internationaux et régionaux portant sur des questions telles que la diversité biologique, la sécurité biologique et les substances chimiques ont été adoptés,

Notant l'importance et la nécessité de la révision et de la mise à jour de la Convention de façon à prendre en considération tous les développements intervenus dans le domaine de l'environnement depuis son adoption,

Rappelant l'initiative prise par le Nigéria et le Cameroun en 1980 de demander instamment à l'Organisation de l'Unité africaine, en sa qualité de dépositaire de la Convention, d'entamer le processus de révision de la Convention pour l'harmoniser avec d'autres traités en vigueur dans ce domaine,

Rappelant également le travail effectué entre 1980 et 1986 pour réviser et actualiser la Convention, mais qui n'a pu être achevé à l'époque,

Rappelant en outre le rôle qu'à joué le Burkina Faso dans la redynamisation du processus de révision de la Convention en engageant l'Organisation de l'Unité africaine à relancer le processus qui était au point mort depuis 1986,

Se félicitant des rôles joués sur le plan individuel et collectif par l'Organisation de l'Unité africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union mondiale pour la nature, dans la fourniture d'un appui technique aux Parties à la Convention aux fins de sa révision et sa mise à jour, compte tenu des développements intervenus dans le droit des traités environnementaux au cours des trois dernières décennies, ainsi que des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Saluant les efforts louables déployés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, l'Organisation de l'Unité africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union mondiale pour la nature pour appuyer le processus d'examen et de mise à jour de la Convention,

Considérant le projet de texte révisé de la Convention présenté par le secrétariat,

- a) Décidons de prier l'Union africaine de lancer un nouveau processus de négociation intergouvernemental, qui serait organisé dans les meilleurs délais, afin de permettre l'adoption de la Convention;
- b) Prions instamment toutes les Parties qui n'ont pas encore formulé d'observations de le faire, afin d'enrichir et d'accélérer le processus de négociation;
- c) Invitons les Etats Parties à signer et à ratifier la Convention révisée, ou à y adhérer, et à fournir des ressources pour sa mise en œuvre;
- d) Prions l'Union africaine de faire rapport sur les mesures prises pour mettre à jour la Convention lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg;
- e) Prions le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres organisations, d'appuyer et d'aider les Parties dans l'application de la Convention révisée, une fois celle-ci adoptée;
- f) Invitons les membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à élaborer les mesures nationales juridiques, politiques et autres nécessaires à l'application de la Convention révisée dès son adoption, et à renforcer les mesures existantes;
- g) Prions le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de faire rapport à la prochaine session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur les progrès accomplis dans l'adoption de la Convention, ainsi que sur les mesures prises pour mieux aider les Parties à appliquer la Convention;

Annexe VIIDECLARATION DE RABAT SUR LA GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES STOCKS
INDESIRABLES DE DECHETS DANGEREUXProjet de décision 4 : Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereuxLa Conférence,

Prenant note de la Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux adoptée par les ministres et autres chefs de délégation des Parties à la Convention de Bâle et par d'autres Etats à l'occasion de la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention qui s'est tenue en janvier 2001,

Accueillant avec satisfaction le Programme d'action pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention adopté par la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention,

Consciente de l'importance critique de l'urgence qu'il y a à appliquer le programme d'action pour l'Afrique afin de protéger la santé humaine et l'environnement en Afrique,

Convaincue qu'un véritable partenariat entre les Etats africains et toutes les parties prenantes concernées est nécessaire pour mobiliser les ressources requises pour une application efficace et en temps voulu du Programme d'action pour l'Afrique,

Egalement convaincue qu'un appui au niveau politique le plus élevé est nécessaire pour réaliser les buts et objectifs du programme d'action pour l'Afrique,

Considérant le rôle important que jouent les centres régionaux de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie dans le renforcement des capacités de la région,

Décide de :

Souscrire à la Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux figurant en annexe à la présente décision.

Appendice

DECLARATION DE RABAT SUR LA GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE
DES STOCKS INDESIRABLES DE DECHETS DANGEREUX

Nous, Ministres et autres Chefs de délégation des Parties à la Convention de Bâle en Afrique ou d'autres Parties,

Réunis à Rabat (Maroc) les 11 et 12 janvier 2001;

Inquiets des risques de dommages pour l'environnement et d'effets néfastes sur la santé humaine que ne cesse d'entraîner une mauvaise gestion des stocks de déchets dangereux;

Souscrivant aux principes consacrés dans la Déclaration ministérielle de Bâle sur la gestion écologiquement rationnelle adoptée à l'occasion de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle en décembre 1999;

Convaincus de la nécessité de renforcer les anciennes alliances et d'en créer de nouvelles pour éliminer les stocks indésirables de déchets dangereux;

Reconnaissant que les Parties à la Convention de Bâle sont déterminées à travailler ensemble au profit de tous;

Décidons :

De nous engager à faire tous les efforts possibles, en appliquant le principe de responsabilités communes mais différenciées, pour trouver des solutions nationales ou régionales permettant d'empêcher l'accumulation de stocks indésirables de déchets dangereux, en particulier de pesticides indésirés, et de gérer d'une manière écologiquement rationnelle les stocks actuels de déchets dangereux, et de les éliminer;

D'appeler toutes les parties prenantes, du secteur public ou du secteur privé, à aider les Parties et les autres Etats d'Afrique à éliminer les stocks indésirables de déchets dangereux et à mettre en place des mesures de prévention;

De reconnaître que, pour permettre aux gouvernements des pays d'Afrique de mettre en place les mesures qui s'imposent pour empêcher l'accumulation de stocks de déchets dangereux et en assurer la gestion écologiquement rationnelle, des plans nationaux et régionaux complets doivent être poursuivis, pour lesquels un soutien financier devrait être garanti;

De reconnaître en outre que le système des Nations Unies est mieux à même que quiconque de fournir le cadre ou la plate-forme appropriés pour mettre en œuvre les solutions souhaitables et assurer l'engagement concret d'autres partenaires, notamment le secteur industriel; et d'inviter le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention de Bâle et les organisations intergouvernementales compétentes telles que l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action;

D'affirmer que le Programme d'action ci-joint contient les éléments essentiels pour résoudre les problèmes critiques et urgents qui touchent l'environnement et la santé et pour trouver des solutions à long terme qui permettront d'empêcher que ces problèmes ne se reproduisent;

De recommander que le Programme des Nations Unies pour l'environnement assume la responsabilité de l'élaboration du Programme d'action et se charge d'en coordonner l'application en étroite coopération avec toutes les parties prenantes.

Annexe VIII

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES REGIONS MONTAGNEUSES D'AFRIQUE

Recommandations à insérer dans les décisions de la neuvième session de la CMAE

NOTANT

La Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action établies lors de la Réunion africaine au sommet sur les montagnes qui s'est tenue à Nairobi du 6 au 10 mai 2002;

DECIDE

1. De faire sienne la Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action;
2. De souscrire à un vaste partenariat de toutes les parties prenantes au niveaux local et régional en Afrique, telles que l'Association pour les montagnes africaines, le Forum pour les montagnes africaines, l'Initiative des hautes terres africaines, ECOTRUST, le Programme pour la montagne du PNUE et d'autres initiatives visant à promouvoir et appliquer des plans d'action pour la mise en valeur durable des régions montagneuses en Afrique;
3. De convenir que les écosystèmes de montagne soient expressément incorporés dans la composante environnementale du plan d'action du NEPAD et d'autres initiatives lancées récemment sur le continent africain;
4. D'envisager de mettre en place une convention ou un protocole africain sur la conservation des écosystèmes de montagne.

Annexe IX

Liste des participants

AFRIQUE DU SUD

H.E. Mr. Mohamed Valli Moosa
Minister
Ministry of Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tél : (+2712) 310 3611
Fax : (+2712) 322 0082
Courriel : pbaloyi@ozone.pwv.gov.za

Mr. Ephraim Buti Mathebula
Manager
Chemicals and Hazardous Waste
Ministry of Environmental Affairs and Tourism
Pretoria 0001
South Africa
Tél : (+021) 310 3527/3448
Fax : (+021) 320 0024
Courriel : bmathebula@ozone.pwv.gov.za

Ms. Judy Combrink
Manager
Environmental Law Reform
Department of Environmental Affairs
and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tél : (+12 27) 310 3452
Fax : (+12 27) 310 3541
Courriel : jcombrink@ozone.pwv.gov.za

Ms. Juoy Beaumont
Department of Environment Affairs and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tél : (+27 12) 310 3532
Fax : (+27 12) 320 1421
Courriel : jbeaumont@ozone.pwv.gov.za

Mr. Sidima Siganga
Private Secretary to the Minister
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tél : (+27 12) 310 3611
Fax : (+27 12) 310 3541

ALGERIA

H.E. Mr. Mohammed-Hacene Echarif
Permanent Representative
Permanent Mission of Algeria to UNEP
P.O. Box 53902
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 310 430/310 440
Fax : (+254 2) 310 450
Courriel : algerianembassy@mitsuminet.com

M. Mohammed S. Youcef
Director General de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
12 Indépendance Av.
Algiers
Algeria
Tél : (+213 21) 666 134
Fax : (+213 21) 666 102
Courriel : msiyoucef@environnement.dj.org

ANGOLA

Hon. Mr. Henrique André Junior
Vice Minister
Ministry of Fisheries and Environment
Avenida 4 de Fevereiro No. 25/30-Edifício
Atlântico - Luanda
Angola
Tél : (+244 2) 310 560
Fax : (+244 2) 310 560
Courriel : gvmpescas@snet.co.ao

Mr. Dielobaka Ndombele
 Directeur des Relations Internationales
 Luanda
 Angola
 Tél : (+244 2) 311 420/311 893/370 564
 Fax : (+244 2) 310 560

Mr. João da Costa Vintém
 Director Nacional do Ambiente
 Ministério das Pescas e Ambiente
 Republica de Angola
 Av. 4 de Fevereiro n° 30
 Edificio Atlântico
 Luanda
 Angola
 Tél : (+244 2) 311 420/311 893
 Fax : (+244 2) 310 560/310 622
 Courriel : vintem42@hotmail.com

Mr. Manuel Andrade Silva
 Ministry of Fisheries and Environment
 Avenida 4 de Fevereiro No. 25/30-Edificio
 Luanda
 Angola
 Tél : (+244 2) 311 128
 Fax : (+244 2) 310 560
 Courriel : andradsilva@snet.co.ao

BENIN

S.E. Luc Marie Constant Gnacadja
 Ministre
 Ministère de l'Environnement, de l'Habitat
 et de l'Urbanisme
 Cotonou
 Benin
 Tél : (+229) 315 596/315 058/314 129
 Fax : (+229) 315 081
 Courriel : mehucab@mehubenin.net

Mme Jeanne Josette Acacha Akoha
 Conseiller Technique à l'environnement
 Ministère de l'Environnement, de l'habitat et de
 l'urbanisme
 01 BP 3621 Cotonou
 Benin
 Tél : (+229) 317 795
 Fax : (+229) 315 081
 Courriel : jakoha@mehubenin.net

BOTSWANA

Hon. Mr. Jacob D. Nkate
 Minister
 Ministry of Lands, Housing and Environment
 Private Bag 00434
 Gaborone
 Botswana
 Tél : (+267) 305 852
 Fax : (+267) 311 591
 Courriel : jnkate@gov.bw

Mr. Edward Kizito Maloiso
 Chief
 Natural Resources Officer
 Ministry of Lands, Housing and
 Environment.
 Private Bag 0068
 Gaborone
 Botswana
 Tél : (+267) 302 050
 Fax : (+267) 302 051
 Courriel : envirobotswana@gov.bw

BURKINA FASO

M. Jean-Baptiste Kambou
 Conseiller Technique du Ministre
 de l'Environnement et du Cadre de Vie
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tél : (+226) 311 681
 Fax : (+226) 316 491
 Courriel : kambou@liptinfor.bf

M. Samuel Yeye
 01 BP 6486 SP/CONAGESE
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tél : (+226) 312 464 or 313 166
 Fax : (+226) 316 491
 Courriel : yeye@fasonet.bf

BURUNDI

M. Anaclet Nzirikwa
 Chef de Cabinet au
 Ministère de l'Aménagement du Territoire,
 de l'Environnement et du Tourisme
 B.P. 631, Bujumbura
 Burundi
 Tél : (+257) 220 626/837 163
 Fax : (+257) 228 902
 Courriel : inecnafd@cbinf.com

M. Gabriel Hakizimana
Directeur de l'Environnement, de la
Recherche et de l'Education
Environnementales
B.P. 1365
Bujumbura
Burundi
Tél : (+257) 234 426/932 099
Fax : (+257) 234 426/122 8902
Courriel : bozone@cbinf.com

CAMEROUN

Hon. Mr. Sylvester Naah Ondoa
Minister
Ministry of Environment and Forestry
BP 1106
Yaoundé
Cameroon
Tél : (+237) 222 9483
Fax : (+237) 222 9489

Dr. Jean Claude Tekeu
Chef de la Division des Programmes et du
Developpement Durable
Yaoundé
Cameroon
Tél : (+237) 222 8738
Fax : (+237) 222 8738
Courriel :

Mrs. Estherine Fotabong-Lisinge
Policy Adviser
Ministry of Environment and Forests
P.O. Box
Yaoundé
Cameroon
Tél : (+237) 221 6267
Fax : (+237) 221 4240
Courriel : elisinge@aol.com

CAP VERT

Mr. Antonio Luis E. F. Querido
President of National Institute for
Agricultural Research and Development
(INIDA)
Ministry of Agriculture and Fishery
P.O. Box 84
Praia
Cape Verde
Tél : (+238) 711 147
Fax : (+238) 711 133
Courriel: aquerido@inida.gov.cv ou
aquerido@cvtelecom.cv

CONGO

M. Auguste Matsimouna
Ministère de l'Industrie Minière et de
l'Environnement
B.P. 2124 Brazzaville
Congo
Tél : (+242) 812 611/360 121
Fax : (+242) 815 190
Courriel : gescongo@hotmail.com

CÔTE D'IVOIRE

S.E.M. Gilbert Bleu-Lainé
Ministre de l'Environnement et du
Cadre de Vie
20 BP 650 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 2022 2050
Fax : (+225) 2022 2050
Courriel : pglittoral@africaonline.co.ci

Mr. Philippe Mian
Conseiller Technique en Economic
Ministère de l'environnement
et du Cadre de Vie
20 BP 650 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 20 226 135
Fax : (+225) 20 222 050
Courriel : pglittoral@africaonline.co.ci

Mme Nasséré Kaba
Directeur des Affaires Internationales
Ministère de l'Environnement et du
Cadre de la Vie
20 BP 650 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 2021 1183
Fax : (+225) 2022 2050
Courriel: pglittoral@africaonline.co.ci

DJIBOUTI

Hon. Mr. Abdallah Abdillahi Miguil
Minister
Ministry of Housing, Urban Affairs,
Environment and Land Planning
P.O. Box 11, Djibouti
Djibouti
Tél : (+253) 350 006
Fax : (+253) 351 618

Mr. Aboubaker Doualé Waiss
 Secretary General
 Ministry of Housing, Urban Affairs,
 Environment and Land Planning
 P.O. Box 11
 Djibouti
 Republic of Djibouti
 Tél : (+253) 358 522/350 006
 Fax : (+253) 351 618

EGYPTE

Prof. Ayman Abou Hadid
 Chief Executive Officer
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 Ministry of State for Environmental Affairs
 30 Misr Helwan Agriculture Road, Maadi
 Cairo
 Egypt
 Tél : (+202) 525 6450
 Fax : (+202) 525 6454
 Courriel : aymanf@eeaa.gov.eg

Dr. Khaled Fahmy
 Senior Policy Adviser
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 30 Misr Helwan Agriculture Road, Maadi
 Cairo
 Egypt
 Tél : (+20 2) 526 5840/1
 Fax : (+20 2) 527 4700
 Courriel : egyptmve@gega.net

ERITREE

Mr. Tekleab Mesghena
 Director General
 Ministry of Lands, Water and Environment
 Department of Environment
 P. O. Box 5713
 Asmara
 Eritrea
 Tél : (+291-1) 120 311
 Fax : (+291-1) 126 095

ETHIOPIE

Dr. Tewolde Berhan Gebre Egziabher
 General Manager
 Environmental Protection Authority
 P. O. Box 12760
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tél : (+251-1) 627 728
 Fax : (+251-1) 610 077
 Courriel : esid@telecom.net.et or
envpa@telecom.net.et

Mr. Amanuel Malifu Negewo
 Team Leader
 Department of Policy and Law
 Environmental Protection Authority
 P. O. Box 12760
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tél : (+251-9) 226 046
 Fax : (+251-1) 610 077
 Courriel : cdp@telecom.net.et or
Malifu2002@yahoo.com

Mr. Gebreselassie G. Gebreegziabher
 Second Secretary
 Embassy of Ethiopia in Uganda
 P.O. Box 7745
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 348 340
 Fax : (+256 41) 341 885
 Courriel : ethiokam@starcom.co.ug

GABON

Mr. Chris Mombo Nzatsi
 Directeur Général de l'Environnement
 Ministère de l'Economie Forestière,
 des Eaux et de la Pêche Charge de
 l'Environnement et de la Protection de
 la Nature
 B.P. 3905
 Libreville
 Gabon
 Tél : (+241) 763 905/ 722 700
 Fax : (+241) 765 548/ 772 994
 Courriel : chrismo@assala.com

Mme Emile Doumba
Ministère de l'Economie Forestiere, des
Eaux de la Peche Chargé de l'Environnement
et de la Protection de la Nature
Libreville
Gabon

Mr. Charles-Elie M. Doumambila
Coordonnateur Technique
Programme Régional d'Information
Environnementale (PRGIE)
Agence pour le Developpement de l'Information
Environnementale (ADIE)
BP 4080
Libreville
Gabon
Tél : (+241) 763 040/763 019
Fax : (+241) 774 261
Courriel : cdoumambila@adie-prgie.org

GAMBIE

H.E. Mrs. Susan Waffa Ogoo
Secretary of State
Department of State for Natural Resources
Fisheries and Environment
State House
Banjul
Gambia
Tél : (220) 226 747/227 548
Fax : (220) 223 987
Courriel : fnre@gamtel.gm

Mrs. Fatoumata J. Ndoye
Coordinator
Technical Services Network
National Environment Agency
5 JR Forster (Fitzgerald) Street
PMB 48
Banjul
Gambia
Tél : (+220) 223 206/224 867
Fax : (+220) 229 701
Courriel : fjndoye@qanet.gm
/nea@gamtel.gm

Mr. Bubu Pateh Jallow
Director & Chairman of LDC Expert Group
Department of Water Resources
Banjul
Gambia
Tél : (+220) 228 216
Fax : (+220) 225 009
Courriel : bubujallow@hotmail.com

GHANA

Hon. Anna Nyamekye
Deputy Minister
Ministry of Environment and Science
P. O. Box M 232
Accra
Ghana
Tél : (+233-21) 666 049/662 533
Fax : (+233-21) 666 828
Courriel : mest@africaonline.com.gh

Mr. Larsey Mensah
Deputy Director (Legal)
Ministry of Environment and Science
P. O. Box M 232
Accra
Ghana
Tél : (+233-21) 666 049
Fax : (+233-21) 666 828/666 182
Courriel : mest@africaonline.com.gh
larseym@yahoo.com

GUINEE

Mme Toure Idiatou Camara
Directrice Nationale de l'Environnement
295 BP Conakry
Guinea
Tél : (+224) 451 589/211 495
Fax : (+224) 451 589/414 913

M. Mamadou Saliou Diallo
Conseiller en Environnement
295 BP Conakry
Guinea
Tél : (+224) 454 024
Fax : (+224) 414 913

GUINEE-BISSAU

Hon. Mr. Carlitos Barai
Minister
Ministry of Natural Resources
and Energy
BP 399 Bissau
Guiné-Bissau
Tél : (+245) 221 925
Fax : (+245) 223 149/201 753/ 221 019

Mr. Lourenço Vaz
 Ministry of Natural Resources
 and Energy
 BP 399 Bissau
 Guiné-Bissau
 Tél : (+245) 221 925/223 260
 Fax : (+245) 201 753/223 149/ 221 019
 Courriel : conivaz@yahoo.com.br

GUINEE EQUATORIALE

Mr. Joaquin Mecheba Ivina
 Vice-Ministro de Bosques, Pesca
 y Medio Ambiente
 Malabo-Bioko Norte
 Equatorial Guinea
 Tél : (+240) 91 305/70 433
 Fax : (+240) 92 905

Mr. Don Paulino Bololo Ekobo
 Experto en Medio Ambiente
 Malabo-Bioko Norte
 Equatorial Guinea
 Tél : (+240) 70433
 Fax : (+240) 92905
 Courriel : proeqg@intnet.gq

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Dr. Fatima Wafa
 Acting Director/Head of Delegation
 Environment General Authority
 PB 3639
 Tripoli
 Libyan Arab Jamahiriya
 Tél : (+218 21) 483 9991
 Fax : (+218 21) 483 9992
 Courriel : ehtuish@hotmail.com

Dr. Boargob
 Department Head
 Training and Cooperation
 Environment General Authority of Libya
 P.O. Box
 Tripoli
 Libyan Arab Jamahiriya
 Tél : (+218 21) 483 9991
 Fax : (+218 21) 483 992
 Courriel : ega@egalibya.org

KENYA

Hon. Mr. J. J. Kamotho
 Minister
 Ministry of Environment and Natural
 Resources
 Maji House, Ngong Road
 P. O. Box 30521
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254-2) 716 103
 Fax : (+254-2) 727 622

H.E. Mr. Nehemiah K. Rotich
 Permanent Representative
 Permanent Mission of Kenya to the
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 41395
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 221 055
 Fax : (+254 2) 215 105
 Courriel : kmunep@swiftkenya.com

Mr. Simon K. Mbarire
 Deputy Director of Environment
 Bruce House, Standard House
 P. O. Box 67839
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 248 852
 Fax : (+254 2) 248 851
 Courriel : director@go.co.ke

Mr. Sylvester Peter Kiai
 Assistant Director
 Water Department
 Ministry of Environment and Natural
 Resources
 P.O. Box 30521
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 716 103
 Fax : (+254 2) 727 622
 Courriel : Kiaimot@hotmail.com

Mr. Reuben Sinange
 Deputy Director
 National Environment Management Authority
 (NEMA)
 P.O. Box 47146
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 3) 609 013
 Courriel : rsinange@hotmail.com

Ms. Florence Muchemi
Chairman
National Environment Tribunal
National Environmental Management Authority
(NEMA)
P.O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 715 101/3
Fax : (+254 2) 727 622

Mr. Joseph Mutie
Deputy Secretary
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 716 103
Fax : (+254 2) 727 622

Mr. Jon Chesoni
Third Secretary
Kenya High Commission
41 Nakasero Road
P.O. Box 5220
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 258 232/5/6
Fax : (+256 41) 258 238/9
Courriel : kenhicom@africaonline.co.ug

LESOTHO

Dr. Mophethe Mophethe
Ministry of Environment
P.O. Box 10993
Maseru 100
Lesotho
Tél : (+266) 326 463/4
Fax : (+266) 310 506/310 190
Courriel : dps@megya.gov.ls

Mr. Thulo Qhotsokoane
Ministry of Environment
P.O. Box 10993
Maseru 100
Lesotho
Tél : (+266) 311 767
Fax : (+266) 321 505
Courriel : tqhotsokoane@ilesotho.com

LIBERIA

Hon. Mr. Abraham B. Kroma, Jr.
Deputy Minister
Sectoral and Regional Planning
Ministry of Planning and Economic Affairs
9016 Monrovia
Liberia
Tél : (+231) 227 702
Fax : (+231) 226 075
Courriel : abkroma@hotmail.com

Sn. Harrison Sleweon
Chairman
Senate Standing Committee
Lands, Natural Resource and Environment
P.O. Box
Monrovia
Liberia
Tél : (+231) 221 622
Mob: (+ 377 47) 556 065
Fax : (+231) 226 949
Courriel : hnsleweon@yahoo.com

Dr. Fodee Kromah
Executive Director
National Environmental Commission
Of Liberia
P.O. Box 4024
Monrovia
Liberia
Tél : (+231) 226 888/330 489
Mob: (+377 47) 512 929
Courriel : necolib@yahoo.com or
fodeekromah@yahoo.com

MADAGASCAR

S.E. Olivier Rakotovazaha
Ministre du Transport, du Tourisme
et de l'Environnement
Anosy, Antananarivo 101
Madagascar
Fax : (+26120) 224 1919

Prof. Germain Refeno
Directeur Général de l'Environnement
Ministère du Transport, du Tourisme
et de l'Environnement
B. P. 571 Ampandrianomby
Madagascar
Tél : (+26120) 224 1919
Fax : (+26120) 224 1919
Courriel : minenv@dts.mg

MALAWI

H.E. Mrs. J. P. A. Ndisale
 Permanent Representative
 Permanent Mission of Malawi to the United
 Nations Environment Programme
 P. O. Box 30453
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 440 570
 Fax : (+254 2) 440 568
 Courriel : malawihi@africaonline.co.ke

Dr. A. M. Kamperewera
 Deputy Director
 Environmental Affairs Department
 Ministry of Natural Resources and
 Environmental Affairs
 Private Bag 394
 Lilongwe 3
 Malawi
 Tél : (+265) 781 111
 Fax : (+265) 773 379
 Courriel : Aloysius@sdp.org.mw

MALI

Mr. Souleymane Sisse
 Conseiller Technique
 Ministère du Développement Rural et
 De l'Environnement
 Bamako
 Mali
 Tél : (+223) 233 006/222 979
 Fax : (+223) 232 030
 Courriel : souleymanecisse@cefib.com or
Souleymanecisse2002@yahoo.fr

MAROC

H. E. Mr. Mohammed Chraïbi
 Permanent Representative
 Permanent Mission of the Kingdom of
 Morocco to UNEP
 Jabavu Road, Hurlingham
 P.O. Box 61098
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 710 647
 Fax : (+254 2) 719 840
 Courriel : sifmanbi@clubinternetk.com

MAURICE

Hon. Mr. Rajesh Bhagwan
 Minister
 Ministry of Environment
 Ken Lee Tower, Barracks street
 Port Louis
 Mauritius
 Tél : (+230) 211 1652/208 1944
 Fax : (+230) 211 9455
 Courriel : equal@bow.intnet.mu

Mr. Sateaved Seebaluck
 Permanent Secretary
 Ministry of Environment
 Ken Lee Tower, Barracks street
 Port Louis
 Mauritius
 Tél : (+230) 212 7181
 Fax : (+230) 212 8324
 Courriel : equal@bow.intnet.mu

MAURITANIE

Mr. Ould A. Salem Ahmed
 P. O. Box 1135
 Nouakhott
 Mauritania

Mr. Ould Maouloud Moustapha
 P. O. Box 1135
 Nouakhott
 Mauritania

Mr. Olivier A. Nkuissi
 Ministry of Environment
 P.O. Box 1135
 Nouakchott
 Mauritania

MOZAMBIQUE

Hon. Mr. Francisco Mabjaia
 Deputy Minister
 Ministry for Coordination of
 Environmental Affairs
 Rua de Kassuende 167
 Maputo
 Mozambique
 Tél : (+258) 149 5409
 Fax : (+258) 149 6108/149 5409
 Courriel : fmabjaia@virconn.com

Mr. Emidio José Sebastião
Ministry for Coordination of
Environmental Affairs
Acordos de Lusaka avenue
P. O. Box 2020
Maputo
Mozambique
Tél : (+258) 465848
Fax : (+258) 465818
Courriel : emidio_sabastiao@hotmail.com

Mr. Marcelino Eurico de Sales Lucas
Director of the Department of Environmental
Helath
Ministry of Heath
Maputo
Mozambique
Tél : (+258 1) 310 281
Fax : (+258 1) 310 281
Courriel : marcelin@zebra.uem.mz

NAMIBIE

Mr. S. Simenda
Acting Permanent Secretary
Ministry of Environment and Tourism
4th Floor, Swabou Building
7 Post Street Mall
Private Bag 13346
Windhoek
Namibia
Tél : (+264 61) 284 2335
Fax : (+264 61) 229 936
Courriel : agawachas@met.gov.na

Mr. S. Shikongo
Chief Development Planner
International Environmental Conventions and
Related Programmes
Ministry of Environment and Tourism
4th Floor, Swabou Building
7 Post Street Mall
Private Bag 13306
Windhoek
Namibia
Tél : (+264 61) 249 015
Fax : (+264 61) 240 339
Courriel : sts@dea.met.gov.na

NIGER

M. Mahaman Laminou Attaou
Directeur de l'Environnement
BP 578
Niamey
Niger
Fax : (+227) 732784
Courriel : direnv@intent.ne

NIGERIA

Hon. Mr. Muhammad Kabir Sa'id
Minister of Environment
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tél : (+234-9) 523 4041
Fax : (+234-9) 532 4041
Courriel : fmenv@hyperia.com

Hon. Dr. Imeh Okopido
Minister of State for Environment
NEPAD Environment Implementation
Federal Ministry of Environment
Abuja
Nigeria
Tél : (+234 9) 523 4931
Fax : (+234 9) 523 4931
Courriel : imeh.okopido@hyperia.com

Mr. Yakubu Tanko
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tél : (+234-9) 523 4041, 2342807
Fax : (+234-9) 532 4041
Courriel : fmenv@hyperia.com

Mr. Philip Olatunde Bankole
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tél : (+234-9) 523 4041, 2342807
Fax : (+234-9) 532 4041
Courriel : phoban24@hotmail.com

Mr. Emmanuel Adegbola Adeseko
 Protocol Officer to HME
 Federal Ministry of Environment
 9th Floor, Federal Secretariat
 Shehu Shagari Way, Maitama
 P.O. Box
 Abuja
 Nigeria
 Tél : (+234-9) 523 4014
 Fax : (+234-9) 532 4014

Prof. Adeniyi Osuntogun
 Resource Integrating Development Foundation
 12^A Enugu Close, Crystal Estate
 Amuwo-Odofin, Badagry Expressway
 P.O. Box 74277
 Victoria Island
 Lagos
 Nigeria
 Tél : (+234) 80 3333 6129
 Fax : (+234 1) 264 1430
 Courriel : niyinle@yahoo.com

UGANDA

Hon. Mr. Ruhakana Rugunda
 Minister
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7122
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 259 420
 Fax : (+256 41) 230 891
 Courriel : rrugunda@yahoo.com

Hon. Mrs. Maria Mutagamba
 Minister of State for Water
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7122
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 342 931
 Fax : (+256 41) 230 891

Hon. Mr. Baguma Isoke
 Minister of State for Lands
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7096
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 342 931
 Fax : (+256 41) 230 891

Hon. Dr. Kezimbira Miyingo
 Minister of State for Environment
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7096
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 349 265
 Fax : (+256 41) 230 891
 Courriel : environment@mwle.go.ug

H.E. Mr. Francis Butagira
 Permanent Representative
 Permanent Mission of the Republic
 of Uganda to the United Nations
 Environment Programme
 P.O. Box 60853
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+25ist4 2) 445 420/449 096
 Fax : (+254 2) 443 772
 Courriel : ugacomnrb@todays.co.ke

Mr. Bezalel Kabanda
 Permanent Secretary
 Ministry of Water, Lands and Environmet
 P.O. Box 7122
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 230 879
 Fax : (+256 41) 230 891
 Courriel : ps@mwle.go.ug

Mr. Balaam K. S. Mubbala
 Director
 Lands and Environment
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7096
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 341 875
 Fax : (+256 41) 341 875
 Courriel : dle@mwle.go.ug

Dr. Henry Aryamanya-Mugisha
 Executive Director
 National Environment Management Authority
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 257 491
 Fax : (+256 41) 257 521
 Courriel : haryamanya@nemaug.org

Mr. Thomas Mukubwa Nkayarwa
Commissioner
Local Authorities Inspection and Inspectorate
Ministry of Local Government
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 258 101
Fax : (+256 41) 258 127

Dr. Bob Ogwang
Natural Resources Management Specialist
Environmental Monitoring and Compliance
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tél : (256 41) 251 064/5/8
Fax : (256 41) 257 521
Courriel : rogwang@nemaug.org

Dr. Festus D.K. Bagoora
Natural Resource Management Specialist
Environmental Monitoring and Compliance
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 251 064/5/8
Fax : (+256 41) 257 521
Courriel : fbagoora@nemaug.org

Mr. Robert Wabunoha
Senior Legal Counsel
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 251 064/5/8
Fax : (+256 41) 257 521
Courriel : rwabunoha@nemaug.org

Mr. Thomiko Rwothomio
Environmental Impact Assessment Officer
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 251 064/5/8
Fax : (+256 41) 257 521
Courriel : rthomiko@nemaug.org

Ms. Sarah Ibanda
Human Settlements
Ministry of Works, Housing
and Communications
P.O. Box 7122
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 342 934
Fax : (+256 41) 342 232
Courriel : saban@imul.com

Mr. Leo Rugunda
External Security Office (ESO)
President's Office
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 255 295

Mr. Bezalel Kirya Kabanda
Permanent Secretary
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7096
Kampala
Uganda

Mr. Twinomujuni Kyabalaki
Permanent Secretary
Policy Analysis
Ministry of Tourism, Trade and Industry
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 343 947

Dr. Edson Friday Agaba
Environmental Health Division
Ministry of Health
P.O. Box 7272
Kampala
Uganda
Tél : (+256 77) 691 236

Mr. Valerian Kwesigaho
Senior Agricultural Officer
Farm Development
Ministry of Agriculture, Animal Industries
and Fisheries
P.O. Box
Entebbe
Uganda
Tél : (+256 41) 320 130/320 805
Fax : (+256 41) 321 047
Courriel : agrebbe@infocom.co.ug

Ms. Alessandra Sgobbi
 Desk Officer for Environment, Social Services
 and Infrastructure
 Ministry of Finance, Planning and Economic
 Development
 P.O. Box 8147
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 77) 612 599
 Fax : (+256 41) 251 793
 Courriel : tanky@zoom.co.uk

Mr. Stephen Muwaya
 Desk officer/UNCCD
 Ministry of Agriculture, Animal Industry
 and Fisheries
 P.O. Box 102
 Entebbe
 Uganda
 Tél : (+256) 343 696
 Fax : (+256) 321 255
 Courriel : ccdnap@inforcom.co.ug

Mr. Kangumba Adyeri
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Mission of the Republic of Uganda
 to the United Nations Environment Programme
 P.O. Box 60853
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 445 420/449 096
 Fax : (+254 2) 443 772
 Courriel : ugacomnrb@todays.co.ke

Mr. Stephen A.R. Magezi
 Assistant Commissioner
 Department of Meteorology
 P.O. Box 7025
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 251 798
 Fax : (+256 41) 251 797
 Courriel : meteoug@infocom.co.ug

Mr. James Mugume
 Director
 International Cooperation
 Ministry of Foreign Affairs
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 77) 601 723
 Fax : (+256 41) 258 722

Dr. John R. W. Aluma
 Deputy Director General (Research)
 National Agricultural Research Organisation
 P.O. Box 295
 Entebbe
 Uganda
 Tél : (+256 41) 320472/320512
 Fax : (+256 41) 321070
 Courriel : ddgr@infocom.co.ug

Mr. Paul Mafabi
 Assistant Commissioner
 Wetland Inspection Division
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 9629
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 254 706
 Fax : (+256 41) 348 772
 Courriel : Mafabip@ugandawetlands.org

Mr. Philip Gwage
 Assistant Commissioner
 Meteorology
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 251 798/233 559
 Fax : (+256 41) 257 797
 Courriel : pgwage@hotmail.com

Mr. David L.N. Hafashimana
 Desk Officer
 Biodiversity/Biosafety
 Department of Forestry
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 340 262/255 164
 Fax : (+256 41) 236 016
 Courriel : davidhaf@hotmail.com

Mr. Steve Nsita
 Forestry Department
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 344 297
 Fax : (+256 41) 236 016
 Courriel : ecforest@starcom.co.ug

Ms. Stella Nagujja
Science Secretary
Agriculture
Uganda National Council for Science
and Technology
P.O. Box
Tél : (+256 41) 250 499
Fax : (+256 41) 234 579
Courriel : uncst@starcom.co.ug

Mr. Vital Nyilimanzi
Ministry of Lands, Resettlement and
Environmental Protection
P. O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tél : (+250) 82 628/ 517 563
Fax : (+250) 82 629/585 398
Courriel : nyiv@yahoo.fr

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Lumuka Mantole Ntondo
Directeur Chef de Service
Environnement et Conservation de la
Ministère des Terres, Environnement, Nature
et Tourisme
BP 12348
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél : (+243) 81 810 8495
Courriel : minaffet@yahoo.com

SAO TOME AND PRINCIPE

S.E.M. Arlindo de Ceita Carvalho
Secrétaire d'Etat
Aménagement du Territoire, l'Environnement
et Conservation de la Nature
Sao Tome
Sao Tome and Principe
Tél : (+239 12) 25 272/21 437
Fax : (+239 12) 26 018
Courriel : gefamb@cstome.net

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Mr. Richard Stanslaus Muyungi
Assistant Director
Division of Environment
Vice President's Office
P. O. Box 5380
Dar es Salaam
Tanzania
Tél : (+) 2113857/2116995
Fax : (+) 2113858
Courriel : sotchair@africaonline.co.tz

M. Juvêncio Amado d'Oliveira
Directeur National de l'Environnement
Cabinet de l'Environnement
B.P. 130
Sao Tome
Sao Tome and Principe
Tél : (+239 12) 25 271/72
Fax : (+239 12) 26 018
Courriel : gefamb@cstome.net

RWANDA

H.E. Mrs. Drocella Mugorewera
Minister of State in Charge of Environmental
Protection
Ministry of Lands, Resettlement and
Environmental Protection
P. O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tél : (+250) 585 397
Fax : (+250) 585 398
Courriel : setapen@rwanda1.com
drocmugo@yahoo.fr

SENEGAL

Hon. Mr. Modou Diagne Fada
Ministre
Ministère de la Jeunesse de
l'Environnement et de l'Hygiène
BP 4055 Dakar
Senegal
Tél : (+221) 822 3849
Fax : (+221) 822 2180

Mme Fatima Dia Toure
Directeur de l'Environnement et des
Etablissements Classés
Ministère de la Jeunesse de
l'Environnement et de l'Hygiène
BP 6557
Dakar
Senegal
Tél : (+221) 821 0725/ 822 6211
Fax : (+221) 822 6212

SIERRA LEONE

Hon. Dr. Alfred Bobson Sesay
Minister
Ministry of Lands, Country Planning,
Forestry and the Environment
3rd Floor, Youyi Building,
Freetown
Sierra Leone
Tél : (+232-22) 240 973/240 146/240 959
Fax : (+232-22) 242 013/240 146

Mr. Momodu Alrashid Bah
Ministry of Lands, Country Planning,
Forestry and the Environment
3rd Floor, Youyi Building,
Freetown
Sierra Leone
Tél : (+232-22) 240 973/240 146/240 959
Fax : (+232-22) 242 013/240 146

SOUDAN

Hon. Mr. Eltighani Adam Eltahir
Minister
Ministry of Environment and
Physical Development.
P.O. Box 10488
Khartoum
Sudan
Tél : (+249 11) 773 832
Fax : (+249 11) 787 617

H.E. Mr. Sirajuddin H. Youssuf
Ambassador
Embassy of Sudan in Uganda
P.O. Box 3200
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 346 573
Fax : (+256 41) 346 583
Courriel : sudanikampala@africaonline.co.ug

Dr. Mutasim Nimir
Higher Council for Environment
Ministry of Environment
P.O. Box 10488
Khartoum
Sudan
Tél : (+249 11) 781 479
Fax : (+249 11) 787 617

SWAZILAND

Mr. Samuel M. Magongo
Ministry of Tourism, Environment and
Communications
P. O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tél : (+268) 404 6420/6162
Fax : (+268) 404 1719
Courriel : mintour@realnet.co.sz

Mr. Jameson Dukuza Vilakati
Swaziland Environment Authority (SEA)
Ministry of Tourism, Environment
and Communications
P.O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tél : (+268) 404 6420/7893
Fax : (+268) 404 1719
Courriel : sea@realnet.co.sz or
Seabiodiv@realnet.co.sz

Mr. Jeremiah Msibi
First Secretary
Permanent Mission of the Kingdom of
Swaziland to the United Nations Environment
Programme
P.O. Box 41887
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 339 231/2/3
Fax : (+254 2) 330 540

TCHAD

M. Zakaria Hoski
Directeur Général du Ministère de
l'Environnement et de l'Eau
BP 447
N'Djamena
Chad
Tél : (+235) 520 757/523 255
Fax : (+235) 523 839/525 232

M. Ahamat Mahamat Haggar
Expert en environnement
B.P. 447
N'Djamena
Chad
Tél : (+235) 523 128
Fax : (+235) 523 839
Courriel : ahthaggar@yahoo.fr

TOGO

M. Ametsiagbe Adzewoda
Conseiller Technique
Cabinet Ministeriel
Ministère de l'Environnement et des Ressources
Forestières
BP 4825
Lomé
Togo
Tél : (+228) 221 2897
Fax : (+228) 221 0333
Courriel : ametsia@hotmail.com

TUNISIE

M. Mohamed Marzouki
Directeur Général de l'Aménagement
du Territoire
Tunis
Tunisia

ZAMBIE

Hon. Mr. Clever Chola Silavwe
Deputy Minister
Ministry of Tourism, Environment and Natural
Resources
P. O. Box 34011
Lusaka
Zambia
Tél : (+260-1) 226 060
Fax : (+260-1) 229 422
Courriel : menr@menr.gov.zm

Mr. Emmanuel Chileshe
Focal Point
Permanent Mission of the Republic of Zambia
to United Nations Environment Programme
P.O. Box 48741
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 724 492
Fax : (+254 2) 718 494
Courriel : zambiacom@swiftkenya.com

Mr. Lubinda Masule Aongola
Director
Planning and Information Department
Ministry of Tourism, Environment and Natural
Resources
P. O. Box 34011
Lusaka
Zambia
Tél : (+260-1) 238 772/229 410
Fax : (+260-1) 238 772
Courriel : aongola@zamnet.zm

Ms. Eileen M. Imbwae
Permanent Secretary
Ministry of Tourism, Environment and Natural
Resources
P.O. Box 34011
Lusaka
Zambia
Tél : (+260 1) 223 930
Fax : (+260 1) 223 930
Courriel : Eileen@zamnet.zm

ZIMBABWE

Hon. Mr. Francis D. Nhema
Minister
Ministry of Environment and Tourism
Karigamombe Centre
53, Samora Michel Avenue
Private Bag 7753 Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél : (+) 757 881-5 or 751 720-2
Fax : (+)757 877

Mr. M. T. Mandisodza
Ministry of Environment and Tourism
Karigamombe Centre
53, Samora Michel Avenue
Private Bag 7753 Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél : (+) 757 881-5 or 751 720-2
Fax : (+)757 877

UNITED NATIONS BODIES AND SPECIALIZED AGENCIES

A. United Nations Organizations

CENTRE FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION
AND EUROPE (CEDARE)

Mr. Abdel Rehim
Consultant
Centre for Environment and Development
For the Arab Region and Europe
C/o UNEP/DEWA
Cairo
Egypt
Tél : (+20 2) 419 9821
Courriel : ahrehim@cedare.org.eg

SECRETARIAT OF THE BASEL
CONVENTION (UNEP/SBC)
Mrs. Sachiko Kuwabara-Yamamoto
Executive Secretary
Secretariat of the Basel Convention
Palais des Nations
15 ch, des Anémones
1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland
Tél : (+ 41 22) 917 8218
Fax : (+41 22) 797 3454
Courriel : sachiko.kuwabara@unep.ch

UNITED NATIONS CONVENTIONS TO
COMBAT DESERTIFICATION (UNCCD)

Mr. Mohammadou Mansour N'diaye
United Nations Convention to Combat
Desertification
Haus Carstanjen, Martin Luther King STR 8
P. O. Box 260129
53175 Bonn
Germany
Tél : (+49) 228 815 2803
Fax : (+49) 228 815 2898
Courriel : mndiaye@unccd.int

Mr. Moïse Akle
Regional Coordinator for Africa
United Nations Convention to Combat
Desertification
P.O. Box
Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 2020 5365
Fax : (+225) 2020 5538
Courriel : m.akle@afdb.org

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME (UNDP)

Mr. Daouda Toure
Resident Representative
United Development Programme
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 233 440/1
Fax : (+256 41) 344 801
Courriel : dauda.toure@undp.org

Ms. Alexandra Karekaho
Assistant Resident Representative
Programme Section
United Nations Development Programme
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 233 440/5
Fax : (+256 41) 344 801
Courriel : alexandra.karekaho@undp.org

Mr. Joseph Opio-Odongo
Environmental Policy Adviser
United Nations Development Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 647
Fax : (+254 2) 624 648
Courriel : joseph.opio-odongo@undp.org

Mr. Gregory Woodsworth
Environmental Policy Adviser
United Nations Development Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 644
Fax : (+254 2) 624 648
Courriel : gregory.woodsworth@undp.org

Ms. Kate Gooding
Communications Assistant
GEF/Small Grants Programme
United Nations Development Programme
P.O. Box 7184
Kampala
Uganda
Courriel : kategooding@yahoo.co.uk

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)

Dr. Klaus Töpfer
Director-General
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 621 234
Fax : (+254 2) 624 489/90
Courriel : Klaus.topfer@unep.org

Mr. Sekou Toure
Director
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 284
Fax : (+254 2) 623 928
Courriel : sekou.toure@unep.org

Mr. Ahmed Djoghlaif
Executive Coordinator
Global Environment Facility
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 166
Fax : (+254 2) 623 557/624 041
Courriel : Ahmed.Djoghlaif@unep.org

Mr. Alexander Alusa
Deputy Director
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Te: (+254 2) 623 455
Fax : (+254 2) 623 928
Courriel : Alex.Alusa@unep.org

Ms. Rungano Karimanzira
Senior Programme Officer - AMCEN
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 616
Fax : (+254 2) 623 928
Courriel : rungano.karimanzira@unep.org

Mr. Hamed Haidara
Programme Development Officer
United Nations Environment Programme – ROA
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 154
Fax : (+254 2) 623 928
Courriel : hamed.haidara@unep.org

Ms. Angele Luh
Regional Information Officer
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 292
Fax : (+254 2) 623 928
Courriel : Angele.Luh@unep.org

Mr. Eric Blencowe
Division of Regional Cooperation
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 623 375
Courriel : Eric.Blencowe@unep.org

Prof. Charles Okidi
Senior Legal Officer
United Nations Environment Programme – DEPI
P.O. Box 45891
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 623 923
Fax : (+254 2) 623 859
Courriel : charles.okidi@unep.org

Mr. Kagumaho Kakuyo
Regional Coordinator Africa
United Nations Environment Programme –
DEWA
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 623 513
Fax : (+254 2) 624 309
Courriel : Kagumaho.Kakuyo@unep.org

Ms. Jacquie Chenje
Programme Officer
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 623 463
Courriel : jacquie.chenje@unep.org

Mr. Bamba Abou
Coordinator
Network for Environment and Sustainable
Development in Africa (NESDA)
United Nations Environment Programme -
DEWA
01 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 2020 5419
Fax : (+225) 2020 5922
Courriel : a.bamba@afdb.org

Dr. Njeri Wamukonya
UNEP/Centre on Energy and Environment
(UNEP/CEE)
DK 4000
Roskilde
Denmark
Tél : (+45 4) 632 2288
Fax : (+45 4) 632 1999

Mr. Jacob Gyamfi-Aidoo
Consultant
United Nations Environment Programme –
DEWA
P.O. Box
South Africa
Tél : (+27 82) 340 3752
Fax : (+27 12) 347 5470
Courriel : gyamfi@worldonline.co.za

Mr. Elton Laisi
Consultant
Director, CEDRISA
Suite 189 Kalikuti Complex
P.O. Box 30157
Lilongwe 3
Malawi
Tél : (+265) 727 283
Fax : (+265) 726 172
Courriel : cedrisa@sdp.org.mw

Ms. Monika Wehrle
Consultant to Mountains Programme
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30662
Nairobi
Kenya
Courriel : Monika.wehrle@unep.org

Mr. Andrei Iatsenia
Coordinator
UNEP Mountain Programme
United Nations Environment Programme
15 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland
Tél : (+41 22) 917 8273
Fax : (+41 22) 917 8004
Courriel : iatsenia@unep.ch

Mr. Thomas Fofung Tata
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 624 583
Fax : (+254 2) 624 309
Courriel : Thomas.Tata@unep.org

Prof. Bola Ayeni
Consultant
United Nations Environment Programme –
DEWA
P.O. Box
Lagos
Nigeria
Tél : (+2) 810 1266 (+1) 776 902
Fax : (+2) 810 1227
Courriel : bolayeni@skannet.com

Ms. Deborah Nightingale
Consultant
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 623 757
Courriel : nightingale@africaonline.co.ke

Ms. Anna Ballance
Global Programme Officer
United Nations Environment Programme
UNEP/GRID/ARENDAL
Service Box 706
N4808 Arendal
Norway
Tél : (+47 9) 152 7268
Courriel : ballance@grida.no

Mr. Svein Tveitdar
Managing Director
GRID/ARENDAL
United Nations Environment Programme
Service Box 706
N4808 Arendal
Norway
Tél : (+47 3) 703 5730
Fax : (+47 3) 703 5050
Courriel : tveitdar@grida.no

Prof. Alaphia Wright
Moderator
African Environment Outlook Panel Discussion
Faculty of Engineering
University of Zimbabwe
P.O. Box MP 167
Harare
Zimbabwe
Tél : (+263 4) 303 211
Fax : (+263 4) 303 280
Courriel : alwright@eng.uz.ac.zw

Ms. Edith Mussukuya
Sub-Saharan Africa Coordination GIWA-UNEP
University of Kalma
SE 391 82 Kalmar
Sweden
Tél : (+46) 480 446251
Fax : (+46) 480 447350
Courriel : edith.mussukuya@giwa.net

UNITED NATIONS INTERNATIONAL
STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION
(UN-ISDR)

Dr. Mohamed Abchir
Expert
United Nations International Strategy for
Disaster Reduction
Palais des Nations
Geneva
Switzerland
Tél : (+41 22) 917 9720
Fax : (+41 22) 917 9098
Courriel : abchir@un.org

Dr. Salem Ossama
Adviser
United Nations Environment Programme –
DEWA
1057 Heliopolis
Cairo
Egypt
Tél : (+20 2) 451 3921/2/314
Fax : (+20 2) 411 3626
Courriel : osalem@cedare.org.eg

Mr. Clever Mafuta
Head of Programme
Southern African Research and
Doc. Centre
P.O. Box 5690
Harare
Zimbabwe
Tél : (+263 4) 791 141
Fax : (+263 4) 791 271
Courriel : cmafuta@sardc.net

Prof. Richard Fuggle
Professor
Environmental Evaluation Unit
University of Cape Town
P.O. Box 7701
Tél : (+27 21) 650 2874
Fax : (+27 21) 650 3791
Courriel : fuggle@enviro-net.ac.za

UNITED NATIONS POPULATION FUND
(UNFPA)

Dr. Benoît Kalasa
Regional Adviser
United Nations Population Fund/CST
P.O. Box 8714
Addis Ababa
Ethiopia
Tél : (+251 1) 444 119
Fax : (+251 1) 517 133/515 311
Courriel : kalasa@unfpa.org

Ms. Azeb Asrat
Regional Programme Adviser
Regional Bureau for Eastern and Southern
Africa
World Food Programme
P.O. Box 7471
Kampala
Uganda
Tél : (+256 78) 242 507
Courriel : azeb.asrat@wfp.org

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

B. Specialized Agencies

WORLD BANK

Mr. Richard Scobey
Sector Manager
Environment and Social Development Unit
Africa Region
The World Bank
1818 H. Street, N.W.
Washington D.C. 20433
USA
Tél : (+1 202) 458 4056
Fax : (+1 202) 473 8185
Courriel : rscobey@worldbank.org

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
(WMO)

Mr. Eliphaz Bazira
C/o Department of Meteorology
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 251 798
Fax : (+256 41) 251 797
Courriel : bazirae@yahoo.com

Mr. Ayite Ajavon
Chairman
Host Country Steering Committee
World Bank
1818 H Street
Washington, DC 20433
USA
Tél : (+1 202) 458 4098
Fax : (+1 202) 522 7432
Courriel : ayitelo@worldbank.org
www.prototypecarbonfund.org

INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (IGOs)

AFRICAN DEVELOPMENT BANK (ADB)

Dr. Yinka Adebayo
Principal Environmental Officer
Sustainable Development and Poverty
Reduction
Unit
African Development Bank
01 BP 1387
Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél : (+225) 2020 4392
Fax : (+225) 2020 5033
Courriel : y.adebayo@afdb.org

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY (OAU)

Dr. Solomon Haile-Mariam
Chief Livestock Project Officer
Organization of African Unity/Inter-
African Bureau for Animal Resources
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 338 544
Fax : (+254 2) 332 046
Courriel : solomon.hailemarianm@oau-iber.org

INDIAN OCEAN COMMISSION

M. Wilfrid Bertile
Secrétaire Général
Commission de l'Océan Indien
04 Avenue Sir Guy Forget
BP 7
Quatre Bornes
Mauritius
Tél : (+230) 425 1652
Fax : (+230) 427 2709
Courriel : Bertile@coi.intnet.mu

OSS – SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

Mr. Djamel Latrech
Regional Coordinator
Water Program
OSS – Sahara and Sahel Observatory
BP 311080
Tunis
Tunisia
Tél : (+216 71) 961 028
Fax : (+216 71) 962 949
Courriel : sass@oss.org.tn

NEW PARTNERSHIP FOR AFRICA'S DEVELOPMENT (NEPAD)

Ms. Lindelwa Myataza
Senior Research Specialist
NEPAD Secretariat
1158 Lever Road, Headway Hill
Midrand
South Africa
Tél : (+27 11) 313 3625
Fax : (+27 11) 313 3450
Courriel : lindelwa@nepad.org

Mr. Fethi Debbabi
Head
External Relations and Communications
OSS – Sahara and Sahel Observatory
BP 311080
Tunis
Tunisia
Tél : (+216 71) 806 522
Fax : (+216 71) 807 310
Courriel : fethiodebbabi@oss.org.tn

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (NGOs)

AFRICAN CONSERVATION CENTRE (ACC)

Ms. Wanjiru Macharia
African Conservation Centre
P.O. Box 15289
00509 Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 891 360
Fax : (+254 2) 891 751
Courriel : shiru@acc.or.ke

ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT
OF ENVIRONMENTAL INFORMATION IN
CENTRAL AFRICA (ADIE)

Mr. Charles-Elie M. Doumambila
Technical Coordinator
Regional Coordination
Association for the Development of
Environmental Information in Central Africa
BP 4080
Libreville
Gabon
Tél : (+241) 763 040/763 019
Fax : (+241) 774 261
Courriel : cdoumambila@adie-prgie.org

CULTURAL HERITAGE EXCHANGE
CENTRE (CHEC)

Mr. Darius Kabona
National Coordinator
Cultural Heritage Exchange Centre
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 75) 598 118
Courriel : dkabona@hotmail.com

ENVIRONMENTAL ALERT

Mr. Patrick Kivumbi
Senior Programme Officer
Environmental Alert
P.O. Box 11259
Kampala

Uganda
Tél : (+256 41) 266 048
Fax : (+256 41) 269 921
Courriel : pkivumbi@envalert.org

GREAT APE SURVIVAL PROJECT

Dr. Eve Abe
Wildlife Consultant
Technical Support Team
Great Ape Survival Project
16b Lady Margaret Road
London NW 5XS
U.K.
Tél : (+44 7730) 970465
Courriel : abe@bornfree.org.uk

IUCN THE WORLD CONSERVATION
UNION

Dr. Eldad Tukahirwa
Director
Eastern Africa Regional Office
P.O. Box 68200
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 890 605-12
Fax : (+254 2) 890 615/890 407
Courriel : emt@iucnearo.org

Mr. Daniel Ngantou
Director
Central Africa Region
World Conservation Union (IUCN)
Yaoundé
Cameroon
Tél : (237) 221 6496
Fax : (+237) 221 6497
Courriel : Daniel.ngantou@iucn.org

Dr. Geoffrey Howard
IUCN – East African Regional Office
P.O. Box 68200
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 890 605/12
Fax : (+254 2) 890 615
Courriel : gwh@iucnearo.org

Mr. Alex Muhweezi
IUCN – Uganda Country Office
P.O. Box 10950
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 233 738
Fax : (+256 41) 342 298
Courriel : alex.iucn@imul.com

Dr. F. Burhenne-Guilmin
IUCN – ELC
Godesberger Allee 108-112
D-53175
Bonn
Germany
Tél : (+49 228) 269 2233
Fax : (+49 228) 269 2250
Courriel : fburhenne@elc.iucn.org

JOINT ENERGY AND ENVIRONMENT
PROJECTS (JEEP)

Mr. Morten Heise
Joint Energy and Environment Projects (JEEP)
P.O. Box 4264
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 260 700
Courriel : jeep@imul.com

NATIONAL ASSOCIATION OF
PROFESSIONAL ENVIRONMENTALISTS
(NAPE)

Mr. Frank Muramuzi
President
National Association of Professional
Environmentalists
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 534 453
Fax : (+256 41) 530 181
Courriel : napesbc@afsat.com
PARTNERSHIP FOR AFRICAN
ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY
(PAES)

Mr. Mersie Ejigu
President and Chief Executive Officer
Partnership for African Environmental
Sustainability
Plot 3157, Tank Hill Road. Muyenga
P.O. Box 10273
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 267 068
Fax : (+256 41) 267 041
Courriel : mejigu@paes.com

UGANDA ENVIRONMENT EDUCATION
FOUNDATION (UEEF)

Ms. Rosemary Namirembe
Programme Officer
Project Planning
Uganda Environment Education Foundation
(UEEF)
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 77) 413 322 or
(+256 41) 290 740
Courriel : ueef@operamail.com

Mr. Joseph Mulindwa
Uganda Environment Education Foundation
(UEEF)
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 290 740
Courriel : ueef@operamail.com

UGANDA GIRL GUIDES ASSOCIATION

Ms. Juliana Bezuidenhout
Uganda Girl Guides' Association
P.O. Box 696
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 256 872

UGANDA WOMEN TREE PLANTING
MOVEMENT

Mrs. Ruth Mubiru
Director
Uganda Women Tree Planting Movement
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 75) 643 113
Fax : (+256 41) 345 597
Courriel : ruthmubiru@yahoo.com

UGANDA WILDLIFE AUTHORITY

Ms. David Mutekanga
 Uganda Wildlife Authority
 P.O. Box 7422
 Kampala
 Uganda
 Tél : (+256 41) 530 891
 Fax : (+256 41) 530 891
 Courriel : uws@imul.com

Dr. Sam Kanyamibwa
 Regional Representative
 Eastern Africa Regional Programme
 Office
 P.O. Box 62440
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 577 355/ 572 630/1
 Fax : (+254 2) 577 389
 Courriel : skanyamibwa@wwfeafrika.org

WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)

Dr. Claude Martin
 Director-General
 World Wide Fund for Nature (WWF)
 International
 CH-1196 Gland
 Switzerland
 Tél : (+41 22) 364 9292
 Fax : (+41 22) 364 5468
 Courriel : cmartin@wwfint.org

Dr. Patrick Milimo
 Conservation Programme Director
 Eastern Africa Programme Office
 World Wide Fund for Nature (WWF-EARPO)
 P.O. Box 62440
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 577 355
 Fax : (+254 2) 577 389
 Courriel : pmilimo@wwfeafrika.org

Prof. Yaa Ntiamoa-Baidu
 Director
 Africa & Madagascar
 World Wide Fund for Nature (WWF)
 International
 CH-1196 Gland
 Switzerland
 Tél : (+41 22) 364 9265
 Fax : (+41 22) 364 4238
 Courriel : yntiamoa@wwfint.org

Ms. Catherine Mgende
 Communications Manager
 Eastern Africa Programme Office
 World Wide Fund for Nature (WWF-EARPO)
 P.O. Box 62440
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+254 2) 572 630/1
 Fax : (+254 2) 577 389
 Courriel : cmgendi@wwfearpo.org

OBSERVERS

CANADA

Mr. Stephen Randall
 First Secretary
 Canadian High Commission in Uganda
 P.O. Box 30481
 Nairobi
 Kenya
 Tél : (+2542) 214 804
 Fax : (+254 2) 216 485
 Courriel : Stephen.randall@dfait.maeci.gc.ca

FRANCE

Mr. Frédéric Revol
 Cooperation Attaché
 Embassy of France in Uganda
 P.O. Box
 Tél : (+256 41) 342 120
 Fax : (+256 41) 342 113
 Courriel : Frederic.revol@diplomatie.gouv.fr

NORWAY

Hon. Mr. Brende Børge
Minister
Ministry of Environment
8013 Dep.

Oslo
Norway
Tél : (+47) 2224 9090

Hon. Mr. André Støylen
State Secretary
Ministry of Environment
8013 Dep

Oslo
Norway
Tél : (+47) 2224 5702

Mr. Gjøs Tore
Ambassador
Embassy of Norway in Uganda
P.O. Box 227700Kampala
Uganda

Tél : (+256 41) 343 621
Fax : (+256 41) 343 936

Courriel : tore.gjos@norad.no

Ms. Jurid Sand
Assistant Director-General
Ministry of Environment
8013 Dep

Oslo
Norway
Tél : (+47) 2224 5983
Fax : (+47) 2224 2755

Courriel : turid.sand@md.dep.no

Ms. Idunn Eidheim
Senior Adviser
International Department
Ministry of Environment
8013 Dep

Oslo
Norway
Tél : (+47) 2224 5992

Fax : (+47) 2224 2755

Courriel : ie@md.dep.no

Mr. Hans Venvik
First Secretary Development
Embassy of Norway in Uganda
P.O. Box 22770

Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 343 621/346 733

Fax : (+256 41) 343 936

Courriel : emb.kampala@norad.no

Ms. Anne Marie Skjold
Adviser
Department for Development Cooperation
Policy

Ministry of Foreign Affairs
Oslo
Norway

Tél : (+47) 2224 3607

Courriel : ask@mfa.no

OTHERS

ADVOCATE COALITION FOR
DEVELOPMENT AND ENVIRONMENT
(ACODE)

Dr. Jane Dwasi
ACODE
P.O. Box 4739
City Square
Nairobi

Kenya
Courriel : jadwasi@yahoo.com

AFRICAN HIGHLANDS INITIATIVE (AHI)

Dr. Ann Stroud
Regional Coordinator
African Highlands Initiative – ICRAF
P.O. Box 6247
Kampala

Uganda
Tél : (+256 41) 566 722

Fax : (+256 41) 567 635

Courriel : a.stroud@cgiar.org

Dr. Pascal Sanginga
Senior Research Fellow
CIAT Africa
International Centre for Tropical Agriculture
P.O. Box 6247
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 567 670
Fax : (+256 41) 567 635
Courriel : p.sanginga@cgiar.org

Dr. Chris Opondo
Regional Research Fellow
African Highlands Initiative
P.O. Box 6247
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 567 432
Fax : (+256 41) 567 635
Courriel : chriso@infocom.co.ug

KAMPALA CITY COUNCIL

Mr. Eli Mugizi-Rwandume
Head Environment and Environment Inspector
Kampala City Council
P.O. Box 3825
Kampala
Uganda
Tél : (+256 77) 461 564
Fax : (+256 41) 231 556/7

KENYA METEOROLOGICAL DEPARTMENT

Mr. Samuel Muchemi
Senior Meteorologist
Kenya Meteorological Department
P.O. Box 30259
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 576 957
Fax : (+254 2) 576 955
Courriel : Samuel.muchemi@lion.meteo.go.ke

RURAL DEVELOPMENT MEDIA COMMUNICATIONS (RUDMEC)

Ms. Sarah Kisolo
RUDMEC
P.O. Box 1727
Kampala
Uganda
Tél : (+256 077) 588 192
Courriel : rudmec@hotmail.com

AFRICAN MOUNTAINS ASSOCIATION (AMA)

Prof. Salome Misana
President
African Mountains Association
Department of Geography
University of Dar es Salaam
P.O. Box 35049
Dar es Salaam
Tanzania
Tél : (+255 22) 241 0501
Fax : (+255 22) 241 0393
Courriel : smisana@ud.co.tz

Dr. Francis Gichuki
Secretary General
African Mountains Association
P.O. Box 30677
Nairobi
Kenya
Tél : (+254 2) 715 489
Fax : (+)
Courriel : egichuki@cgiar.org

Dr. Chris Hartnady
Director
Research and Development
Umvoto (Pty) Ltd
P.O. Box
Muizenberg
South Africa
Tél : (+27 21) 788 8031
Fax : (+27 21) 788 6742
Courriel : chris@unvoto.com

Dr. Joselyne Ramamonjisoa
Professeur
Département de Géographie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université d'Antananarivo
BP 907
101 Antananarivo
Madagascar
Tél : (+261 20) 224 6152
Courriel : inet@simicro.mg

Dr. Bob Nakileza
Lecturer
Mountain Resource Centre
Geography Department
Makerere University
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 530 506
Fax : (+256 41) 530 506
Email; nakilezab@yahoo.com

Mrs. Joy Tumuhairwe
Senior Lecturer
Faculty of of Agriculture
Makerere University
P.O. Box 7062
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 543 617
Fax : (+256 41) 531 641
Courriel : plectumu@imul.com

BUGANDA KINGDOM

Mr. Robert Kizito
Coordinator
Ministry of Agriculture, Animal Industry,
Fisheries and Environment
Buganda Kingdom
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 075) 657 192
Fax : (256 41) 344 169
Courriel : kiitobobus@yhoo.com

ENVIRONMENT MANAGEMENT ASSOCIATES (EMA)

Mr. Yakobo Moyini
Principal Associate
Environment Management Associates
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 540 351
Fax : (+256 41) 540 352
Courriel : eeau@africaonline.co.ug

ECOTRUST

Dr. Joy Tukahirwa
Executive Director
ECOTRUST
P.O. Box 8986
Kampala
Uganda
Tél : (+256 41) 543 562/4
Fax : (+256 41) 543 562/4
Courriel : j-takahi@starcom.co.ug
jtukahirwa@ecotrust-ug.org

EDA

Prof. John Okedi
EDA
P.O. Box
Kampala
Uganda

UGANDA MANAGEMENT INSTITUTE

Ms. Ruth Nansanje Kirinda
Communications Consultant
The School of Journalism and Media
Management
Uganda Management Institute
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tél : (+256 77) 462 072
Courriel : rkirinda@yahoo.com
